

République du Sénégal



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES



**RAPPORT
ÉCONOMIQUE ET
FINANCIER**

**Direction de la prévision
et des études économiques**

Décembre 2024



Table des matières

INTRODUCTION	3
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	5
I. LES DEVELOPPEMENTS ECONOMIQUES RECENTS	7
I.1. La situation économique du Sénégal en 2023	7
I.2. Les Tendances pour l'année 2024	11
II. LES PERSPECTIVES POUR 2025	18
II.1. Les objectifs	18
II.2. Les politiques sectorielles et les reformes clés	25
1. Le secteur primaire	25
2. Le secteur secondaire	29
3. Le secteur tertiaire	30
4. Le Secteur quaternaire	33
III. LES FINANCES PUBLIQUES.....	38
III.1 L'exercice budgétaire en 2023	38
III.1.1 Les recettes	38
III.1.2 Les dons	39
III.1.3 les dépenses	39
III.1.4 Le financement.....	40
III.1.5 La dette publique	40
III.2 Les projections à fin décembre 2024	40
III.2.1 Les ressources budgétaires	41
III.2.2 Les dons	41
III.2.3 Les dépenses budgétaires	42
III.2.4 Le financement.....	42
III.2.5 LA DETTE PUBLIQUE	42
IV. LES GRANDES LIGNES DU PROJET DE LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2025	44
IV.1 Les ressources du budget de l'Etat en 2025	44
IV.2 Les dépenses du budget de l'état	46
IV.2.1 Les dépenses ordinaires	46
IV.2.2 Les dépenses en capital	47
IV.3 Les comptes spéciaux du Trésor	47
IV.4 Le Financement du déficit budgétaire	47
V. PERSPECTIVES A MOYEN TERME 2026-2029	48

INTRODUCTION

Le Rapport Économique et Financier (REF) est un document annuel d'analyse macroéconomique qui accompagne le projet de Loi de Finances initiale (LFI) soumis à l'Assemblée nationale.

Le présent REF, associé au projet de loi de finances 2025, repose sur le cadrage macroéconomique 2024-2027. L'année 2025 marque la première année de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement (**SND 2025-2029**) dont l'objectif général est de promouvoir un développement endogène et durable, porté par des territoires responsabilisés, viables et compétitifs, et jetant les bases de la souveraineté. En outre, elle est également la première année de production pleine et effective du pétrole et du gaz.

Sur la période récente, la situation économique a été marquée en 2023, au niveau international par la poursuite des tensions géopolitiques, notamment la crise russo-ukrainienne, les conflits dans le Moyen Orient ainsi que par des conditions de sécurité dégradées dans la sous-région. L'activité économique interne a également subi l'impact de tensions sociales pré électorales, incitant les autorités à adopter des mesures restrictives notamment dans les activités de télécommunication, ayant conduit à un ralentissement des services (services financiers, tourisme, etc.). De plus, le report de la production de pétrole et de gaz, initialement prévue pour 2023, a entraîné une révision à la baisse des prévisions initiales de croissance.

Cependant, l'activité économique a profité d'une bonne campagne agricole 2023/2024, ainsi que des effets des diverses mesures de soutien à l'économie nationale, notamment l'entrée de flux financiers importants dans le pays à travers les transferts de migrants (9,4% du PIB) et les IDE (9,5% du PIB). En somme, l'activité économique est estimée en hausse de 4,6 % en 2023, contre 3,8 % en 2022, grâce à la bonne performance des secteurs primaire et secondaire, qui ont enregistré des taux de croissance respectifs de 7,3 % et 3,7 %, malgré une décélération des services (+4,7 % contre 5,1 % en 2022). Pour ce qui est du PIB non agricole, la croissance est estimée à 4,2% en 2023, après 4,4% en 2022.

L'année 2024 est marquée par le démarrage effectif de la production de pétrole en juin 2024, inscrivant ainsi le Sénégal dans le club des pays producteurs d'hydrocarbures. Cependant, au cours de l'année 2024, l'évolution de la conjoncture a été morose, reflétant les incertitudes consécutives à la situation politique qui a prévalu au premier trimestre en liaison avec le report de l'élection présidentielle.

Toutefois, la dynamique de l'activité économique serait renforcée en 2024, par le démarrage effectif de l'exploitation des ressources pétrolières qui devraient avoir un impact significatif sur la croissance et ce, malgré les incertitudes de début d'année.

Globalement, **le taux de croissance économique, initialement prévue à 9,2% lors de la LFI 2024, est attendue à 6,7 % en 2024, contre 4,6 % en 2023.** Cette évolution est soutenue par la progression du secteur secondaire (+11,3 %) en liaison avec l'extraction du pétrole brut. Les secteurs primaire et tertiaire devraient enregistrer des taux de croissance respectifs de 4,7 % et 4,0 %. Hors hydrocarbures et hydrocarbures, le PIB réel devrait croître de 3,5%.

Au titre de la gestion budgétaire, **le déficit public ressortirait à 11,6% du PIB en 2024 contre une estimation de 10,1%¹ en 2023,** en liaison avec une légère baisse des recouvrements des recettes totales et dons (-1,4%) combinée à une hausse des dépenses (+6,9%).

S'agissant de la **Loi de finances initiale (LFI) 2025**, son exécution devrait s'inscrire dans une dynamique de consolidation du cadre macroéconomique grâce à une politique budgétaire prudente. Aussi, le Sénégal s'est engagé, dans le cadre de la transformation systémique, à promouvoir une croissance économique durable et inclusive, tirée davantage par le secteur privé. L'atteinte de cet objectif nécessite un cadre macroéconomique stable reposant sur des réformes ciblées, notamment, la mise en œuvre des programmes stratégiques d'impulsion pour l'accompagnement des pôles territoriaux de développement et l'amélioration de la gouvernance économique, politique et judiciaire.

Le déficit budgétaire qui s'inscrit sur une tendance baissière pour s'établir à 7,1% en 2025 avant de se stabiliser à 3% du PIB en 2027, conformément aux critères de convergence de l'UEMOA, à la faveur du maintien du rythme de mobilisation des recettes et des mesures entreprises pour une meilleure maîtrise des dépenses.

Le présent document est articulé autour de cinq (05) parties. Il met en exergue dans les deux premières parties l'environnement international et l'évolution récente de la situation économique intérieure, à savoir les estimations de 2023 et les tendances de 2024. La troisième partie traite des objectifs pour l'année 2025 mais également des principales orientations en termes de politiques sectorielles et de réformes. La quatrième partie dresse le bilan de la gestion budgétaire de 2023 et les objectifs révisés de 2024 à travers la Loi de Finances rectificative (LFR). La dernière partie présente les grandes lignes du projet de loi de finances au titre de l'année 2025 et les perspectives budgétaires en 2026-2028.

¹ Rapport provisoire de l'IGF sur la situation des finances publiques sur la période 2019-2023

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Après la pandémie de Covid-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la reprise de l'activité mondiale demeure lente et inégale en 2024. En effet, selon la dernière publication du FMI (WEO octobre 2024), le taux de croissance du PIB mondial est prévu à 3,2%, soit légèrement en dessous de son niveau de 2023 (+3,3%). Dans les pays avancés où l'activité économique est attendue en hausse de 1,8%, les Etats-Unis et la zone euro devraient afficher des taux de croissance respectifs de 2,8% et 0,8% en 2024. Par ailleurs, un léger ralentissement est prévu dans les pays émergents et en développement avec une croissance de 4,2% en 2024 contre 4,4% en 2023. Dans la même veine, le commerce mondial reste affecté par des contraintes majeures d'approvisionnement en liaison avec les effets de la crise russo-ukrainienne et du conflit au Moyen Orient. Globalement, le volume du commerce international a progressé de 3,1% en 2024 et en 2025 avec des hausses respectives de 3,1% et 3,4%.

Pour 2025, la croissance de l'économie mondiale devrait rester au même niveau qu'en 2024, soit 3,2%. Par région, cette croissance est prévue à 1,8% dans les pays avancés et 4,2% dans les pays émergents et en développement.

En 2024, la croissance économique est prévue à 2,2% aux Etats-Unis, 1,2% en Zone Euro et 2,4% au Canada. Dans les pays émergents et en développement, les perspectives de croissance resteront stables à 4,2% en 2024 et 2025. La Chine et l'Inde devraient connaître des taux de croissance en ralentissement avec, respectivement, 4,5% et 6,5%, en 2025, après 4,8% et 7,0% en 2024.

Pour les pays de l'Afrique subsaharienne, les projections de croissance tablent sur une reprise de 3,6% pour 2024 suivie d'une consolidation à 4,2% en 2025. Cette amélioration de l'activité économique devrait s'expliquer par une atténuation des effets négatifs des chocs météorologiques et une résolution progressive des contraintes dans les chaînes d'approvisionnement liées à la guerre en Ukraine et dans le Moyen Orient. Toutefois, des risques persistent sur le tassement du commerce international consécutif à une guerre commerciale entre les grandes puissances économiques (Etats Unis et Chine).

S'agissant de la CEDEAO, après une croissance de 3,2% de l'activité économique en 2023, l'économie devrait se relancer progressivement avec une hausse du PIB réel de 3,7% en 2024 et 4,2% en 2025. Le Nigéria qui représente plus de la moitié du PIB de la sous-région devrait enregistrer une croissance de 2,9% en 2024 et 3,2% en 2025, en liaison avec la bonne tenue du secteur pétrolier et la reprise de l'activité dans les services. Plus précisément dans la zone UEMOA, après une croissance de 5,3% en 2023, l'activité économique devrait enregistrer des taux de croissance élevés projetés à 5,9% en 2024 et 6,2% en 2025, sous l'effet de la hausse de la demande intérieure et du dynamisme noté dans

le commerce, les industries manufacturières et extractives et les services financiers. Cette croissance serait largement soutenue par la production pétrolière en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Niger.

Concernant l'évolution des cours des matières premières, le cours du baril de pétrole² brut s'est établi à 80,6 dollars en 2023, soit un repli de 17,2% par rapport à 2022. En 2024, le cours du brut est attendu à 81,3 dollars, soit une hausse de 0,9% par rapport à 2023.

Au plan interne, ce niveau du cours du baril qui reste supérieur à l'hypothèse qui a été retenue lors de la LFI 2024 qui était fixée à 75 dollars favoriserait, toutes choses égales par ailleurs, le relèvement du montant des subventions à l'énergie initialement prévu.

En 2025, les dernières prévisions du FMI tablent sur une baisse de 10,4% du cours du pétrole brut, soit à un prix de 72,8 dollars, en liaison avec une prévision de l'abondance de l'offre sur le marché. S'agissant des cours des autres matières premières (hors combustibles), ils devraient augmenter de 2,9% en 2024 avant de se replier de 0,2% en 2025

Quant aux marchés financiers mondiaux, la plupart des banques centrales prévoit la poursuite ou le maintien des politiques monétaires moins accommodantes pour atténuer le niveau des prix, jugé encore élevé. En effet, Aux Etats-Unis, le taux d'intérêt de la Réserve Fédérale est passé à 5,50% à fin juin 2024, en liaison notamment avec le niveau élevé des prix. Dans la zone euro, le taux d'intérêt de la banque centrale européenne n'est revu à la baisse que d'un quart de point en fin juin 2024.

² Moyenne simple des prix du pétrole brut UK Brent, Dubai Fateh et West Texas Intermediate.

I. LES DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS

I.1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU SÉNÉGAL EN 2023

La période 2022-2023 a été marquée par un ensemble d'événements qui ont eu des effets négatifs sur l'économie. En effet, l'environnement économique externe a été secoué par des tensions géopolitiques, notamment, la crise entre la Russie et l'Ukraine, la flambée des cours mondiaux de produits de base suite à la reprise de l'activité économique post COVID19, l'embargo à l'encontre du Mali au premier semestre de 2022 ainsi que le conflit au Moyen Orient à partir de 2023 qui ont eu des répercussions sur l'activité économique interne. Parallèlement, au niveau interne, pour lutter contre la vie chère et freiner les tensions inflationnistes, une batterie de mesures a été

*prise pour baisser les prix intérieurs et soutenir l'activité économique, conduisant à une dégradation des déficits publics. En outre, l'année 2023 a connu des tensions sociales qui ont poussé les autorités à prendre des mesures restrictives qui se sont traduites par un ralentissement des services. Toutefois, l'activité économique interne a bénéficié de la bonne campagne agricole 2023/2024 et des effets des différentes mesures de soutien à l'économie. **Globalement, l'activité a affiché une croissance économique de 4,6% contre 3,8% en 2022. Hors agriculture, la croissance est estimée à 4,2%, après 4,4% en 2022.***

Le **secteur primaire** s'est bien comporté (+7,3%) à la faveur de la reprise des activités agricoles et halieutiques et du maintien du dynamisme du sous-secteur de l'élevage. En effet, l'activité agricole a crû de 8,4% après deux mauvaises campagnes agricoles marquées par une contreperformance en 2022 (-0,9%) consécutive à une quasi-stagnation en 2021 (+0,7%). De même, le sous-secteur de la pêche et de la pisciculture, après trois années consécutives de recul (avec une baisse moyenne annuelle de 7,5% entre 2020-2022), a crû de 5,5% en 2023, à la faveur de conditions météorologiques favorables et ce, malgré la rareté des ressources halieutiques. Cependant, le sous-secteur de l'élevage a maintenu son dynamisme avec une hausse de 5% contre 5,7% en 2022. Ce sous-secteur est soutenu par les différents programmes d'importation de races améliorées pour la production de lait et de viande et de croisement avec les races domestiques. Par ailleurs, la bonne campagne agricole a également favorisé l'approvisionnement en aliment de bétail.

Après le ralentissement observé en 2022 avec une croissance de 2,6%, le secteur secondaire s'est légèrement redressé en 2023 avec une hausse de 3,7% et ce, malgré le recul des activités extractives (-11,1%), en liaison avec la baisse de la production de l'or (-16,7%) et le ralentissement au niveau des

produits agro- alimentaires (1,7% contre 4,4% en 2022) imputable principalement à la forte contraction de l'activité de fabrication des corps gras alimentaires (-57,4%).

En 2023, malgré la persistance des contraintes dans les chaînes d'approvisionnement, le secteur secondaire s'est fortifié avec une contribution à la croissance de 0,8 point de pourcentage, grâce aux performances relevées dans les activités de raffinage, de la fabrication des matériaux de construction et des BTP.

L'activité de **raffinage** a poursuivi la reprise enregistrée dans le dernier trimestre de 2022, à la faveur de la baisse des cours du pétrole, notamment le Brent de 17,2%. Au total, la croissance de l'activité de raffinage est ressortie en hausse de 91% après une baisse moyenne annuelle de 7,7% les quatre années précédentes.

De même, la **fabrication de produits chimiques**, s'est bonifiée en liaison, notamment, avec la forte progression de la production d'engrais (+69,0%). Toutefois, cette dynamique a été amoindrie par la contreperformance relevée dans la production d'acide phosphorique (-3,3%). Au total, la branche d'activité a progressé de 3,8%.

Le sous-secteur des **BTP** a bénéficié de l'accélération de l'exécution des grands travaux publics de l'État, notamment le BRT et les programmes de construction des autoponts dans le contexte d'année pré-électorale. Le dynamisme des BTP a dopé la demande intérieure en matériaux de construction lesquels ont également bénéficié de la levée des mesures restrictives d'exportation vers le Mali à partir du deuxième semestre 2022.

Globalement, l'activité de **construction** et de la fabrication de **matériaux de construction** ont crû respectivement de 9,0% et 13,0% en 2023 contre des baisses respectives de 0,03% et 5,3% en 2022.

Le secteur de l'**électricité**, pour sa part, a bénéficié sur la période 2021-2023, du renforcement des parcs de production à travers la mise en services des centrales de DIASS (55,2 MW), de Taïba Ndiaye (120 MW), de Gouina (46 Mégawatts) et de Malicounda Power (125 Mégawatts). Il a également bénéficié de la réhabilitation et de l'élargissement du réseau de production ainsi que du développement du programme d'accès à l'électricité, avec une forte pénétration des énergies renouvelables. En outre, le sous-secteur a largement profité de la forte hausse des exportations vers la Gambie Et de l'amélioration de l'offre sur la « moyenne tension » et la « haute tension ». Au total, le sous-secteur a maintenu son dynamisme avec une hausse de 11,8% en 2023 consécutive à des hausses respectives de 12,4% en 2022 et 6,5% en 2021.

Enfin, la branche « **Eau, assainissement et traitement des eaux** » est restée vigoureuse et l'activité est ressortie avec une hausse de 5,8% en 2021, 8,9% en 2022 et 6,0% en 2023, en liaison avec

le renforcement progressif de l'offre en matière de production d'eau et d'assainissement. La production de l'eau s'est améliorée avec la mise en service de l'usine de KMS3 et la poursuite de l'exécution des projets inscrits dans le cadre du PUDC et du PEPAM.

Le secteur **tertiaire** a quant à lui subi les contrecoups des mesures restrictives prises par le Gouvernement suite à la récurrence de manifestations des jeunes. Ainsi, les restrictions ont affecté les services financiers. En effet, ceux-ci ont ralenti pour enregistrer une hausse de 7,1% contre 9,3% en 2022. De même cette instabilité sociale aurait porté un coup sur les activités d'hébergement et de restauration avec une croissance de 5,2% contre 9,4% en 2022.

Quant à l'activité commerciale, elle n'a crû que de 3% en 2023, malgré la bonne tenue des activités de production dans les secteurs primaire et secondaire ainsi que des importations de biens et services (+4,6%). Cette situation s'explique également par les perturbations sociales régulières. Celles-ci ont également affecté le sous-secteur des transports, notamment le volet routier, qui a crû de 4,4% contre 6% en 2022.

Cependant, malgré les restrictions sur internet, le sous-secteur des télécommunications s'est globalement bien comporté avec la vigueur de la demande, notamment en contenus audiovisuels issus des réseaux sociaux, entretenue par les applications VPN permettant d'amplifier l'accès à la toile. ;

Au total, le secteur tertiaire a globalement ralenti avec une hausse de 4,7% contre 5,1% en 2022.

Au titre de la **demande**, l'investissement a été le principal moteur de la croissance économique. En effet, la FBCF a crû de 12,8% à la faveur du dynamisme des investissements publics (+6,8%) et privés (une hausse de 14,1% portée par les IDE dans le secteur des hydrocarbures). Au total, le taux d'investissement se situe à 35% du PIB. Globalement, l'ICOR reflétant le rendement moyen des investissements s'est situé à un niveau élevé de 10,3 reflétant une inefficacité des investissements. Pour rappel, en extirpant l'année 2020 marquée par la Covid-19, cet indicateur est estimé en moyenne à 5,9 sur la période 2015-2021 et à 12,7 en 2022.

S'agissant de la **consommation finale**, elle a progressé de 6,1% en 2023, malgré la hausse des prix à la consommation de plus de 5%, maintenant ainsi le taux d'épargne intérieur à 19,3% comme en 2022.

Au titre de la demande extérieure, les exportations ont enregistré une performance avec une hausse de 6,6% reflétant la progression de la demande extérieure en produits horticoles en provenance essentiellement de l'Europe, en engrais solides, en phosphate et en ciment principalement des pays de l'UEMOA. Globalement, les exportations nettes de biens et services ont contribué à hauteur de 0,8 point

de pourcentage à la croissance économique en 2023, contre une contribution négative de 5,2 points en 2022.

La conjoncture internationale n'a pas été sans conséquence sur le niveau des prix intérieurs. Même s'il est noté une certaine détente, le niveau des prix reste élevé. En effet, en 2023, l'**inflation** mesurée par l'indice national harmonisé des prix à la consommation (INHPC) est ressortie à 5,9% contre 9,7% en 2022. Ce relèvement du niveau général des prix est expliqué, essentiellement, par le renchérissement des produits alimentaires (+7,0%), notamment, les produits céréaliers et les produits dérivés (+5,1%), la viande (+4,3%), le poisson (+5,3%), l'huile et le beurre (+10,2%) et les légumes et tubercules (+17,2%). En effet, le niveau de l'inflation est entièrement expliqué par le niveau des prix des produits locaux (70,0% du panier). Quant à l'inflation des produits importés, elle est estimée à 4,9% sur la période sous revue.

Pour ce qui est des **échanges avec le reste du monde**, ils se sont traduits par une amélioration du déficit du compte courant, passant de 20,1% du PIB en 2022 à 18,9% du PIB en 2023. Quant au solde du compte financier, il a enregistré une diminution des engagements de 115,9 milliards en 2023, pour s'établir à 3369,9 milliards. Au total, le solde global de la balance des paiements passe d'un déficit de 62,2 milliards en 2022 à un excédent de 81,1 milliards en 2023.

S'agissant de la **situation monétaire**, elle est marquée en 2023 par une hausse à la fois des avoirs extérieurs nets (+81,1 milliards, et des créances intérieures (+873,8 milliards) qui a conduit à la progression de la masse monétaire (+861,6 milliards).

I.2. LES TENDANCES POUR L'ANNEE 2024

En 2024, l'économie nationale a été marquée par une conjoncture difficile en début d'année en liaison, notamment, avec les incertitudes liées au non-respect du calendrier électoral. En outre, l'économie nationale a été secouée par les inondations dans le nord et le nord-est du pays au courant du dernier trimestre ainsi que la longue pause pluviométrique en août. Fort heureusement, la production de pétrole a démarré depuis le mois de juin 2024.

Par ailleurs, les élections présidentielle et législatives ont favorisé le retour de la confiance

des acteurs économiques contribuant à conforter le dynamisme de l'activité économique.

Globalement, l'activité économique est attendue en hausse de 6,7% en 2024 contre 4,6% en 2023. Cette croissance serait largement tirée par le secondaire (+15,5%) et, dans une moindre mesure, par les secteurs primaire (+4,6%) et tertiaire (+4,2%). La croissance du PIB hors hydrocarbures est attendue à 3,5%.

Le secteur **primaire** devrait se consolider en 2024 à la faveur d'une bonne tenue du sous-secteur agricole qui devrait bénéficier de différentes mesures de soutien des autorités pour renforcer la production agricole. Cependant, les inondations survenues en octobre ont entraîné des pertes de surfaces qui devraient impacter, quelque peu, la dynamique du secteur agricole. Le secteur primaire tirerait également profit de la dynamique attendue des sous-secteurs de l'élevage et de la pêche. Au total, l'activité du secteur primaire est prévue en hausse de 4,6% en 2024 après 7,3% en 2023.

Le sous-secteur **agricole et des activités annexes** devrait connaître une consolidation en 2024 au regard de la quantité importante de pluies enregistrée, malgré la pause en août et des mesures prises par l'État pour soutenir l'agriculture. En effet, l'État a relevé à 120 milliards de FCFA³ le budget de campagne agricole 2024/2025. Globalement, la mise en œuvre adéquate des projets et programmes de l'agriculture se traduirait par un renforcement de la production céréalière de 8,3% en 2024 reflétant les fortes progressions attendues de la production du riz paddy (+12,9%), du mil-sorgho (+6,2%), ainsi que du maïs (+3,5%). En outre, le sous-secteur agricole tirerait profit de la performance de la production d'arachide qui est prévue en hausse de 6,2% et du dynamisme de la culture de niébé (+10,3%).

Au total, l'activité du sous-secteur agricole devrait se renforcer avec une hausse de 4,0% en 2024 après la reprise (+8,4%) de 2023 qui fait suite au repli (-0,9%) noté en 2022.

³ Le budget de l'année passée pour la campagne agricole était de 100 milliards

Les activités d'**élevage** devraient rester dynamiques en 2024 à la faveur des efforts substantiels des autorités dans le cadre du Plan national de Développement de l'Élevage (PNDE), cadre de référence pour assurer la relance durable des filières animales. La performance du sous-secteur de l'élevage serait reflétée par les hausses attendues dans la production de lait (+15,0%), de la volaille familiale (+3,2%) et de poussins industriels (+7,3%). Globalement, l'activité du sous-secteur de l'élevage est attendue en hausse de 6,8% en 2024 contre 5,0% un an plus tôt.

Malgré la raréfaction des ressources halieutiques, le sous-secteur de la **pêche et de l'aquaculture** devrait conforter la reprise de l'activité du secteur primaire de 2023. Ainsi, après une croissance de 5,5% en 2023, le secteur de la pêche et l'aquaculture devrait progresser de 3,0% en 2024. La dynamique attendue en 2024 est confortée par les résultats déjà enregistrés sur les neuf premiers (09) mois de 2024, marqués par une consolidation de l'activité de 4,9%, portée à la fois par la pêche artisanale (+7,0%) que la pêche industrielle (+1,1%). En effet, le volet artisanal a bénéficié des conditions météorologiques beaucoup plus favorables ainsi que de la levée de certaines interdictions telles que la pêche nocturne et la capture de mullet noir (dans le cadre du protocole de pêche avec la République Islamique de Mauritanie).

Avec la production des premiers barils de pétrole en juin 2024, le **secteur secondaire** devrait bénéficier de la redynamisation des activités extractives. Au regard des performances observées à fin octobre dans la production de pétrole, les hypothèses de production annuelle ont été revues à la hausse, passant de 11,7 millions de barils, initialement, à 15 millions. Par conséquent, les activités du **secteur secondaire** devraient se renforcer convenablement au terme de l'année 2024 avec une croissance projetée à 15,5% contre 3,7% en 2023. Cette croissance du secteur secondaire en 2024 serait essentiellement portée par l'activité d'extraction de pétrole brut. Par contre, l'activité du secondaire hors hydrocarbures afficherait un ralentissement avec un taux de croissance projeté à 1,3% en 2024 contre 3,7% en 2023.

Les **activités extractives** afficheraient une forte hausse de 168,2% par rapport à l'année précédente, sous l'effet principalement de la production de pétrole et de gaz. Les « activités extractives hors pétrole et gaz » connaîtraient, en revanche, un repli de 9,9%, en liaison, principalement, avec la baisse de la production de l'or. En effet, celle-ci, avec un poids dans la branche d'environ 42,7%, devrait se replier sous l'effet du recul de la demande mondiale mais également de la baisse de la teneur en or des fosses exploitées. Sur les neuf premiers mois de 2024, la production d'or a reculé de 15,1%. De même, sur la même période, la production de sel a reculé de 10,7%, confortant davantage la contreperformance du sous-secteur des activités extractives hors pétrole. En outre, la production de

phosphates a enregistré une hausse de 2,9% sur les neuf premiers mois de 2024 soutenue par la consolidation de la demande étrangère.

La valeur ajoutée de la branche « **pétrole et gaz** » devrait représenter 32,9% de celle des extractives et 8,0% de celle du secteur secondaire. La contribution de la branche « pétrole et gaz » à la croissance du sous-secteur des extractives et du PIB réel s'établirait respectivement à 130,8 points de pourcentage et à 3,2 points en 2024.

S'agissant de **la fabrication de produits agroalimentaires** en 2024, elle devrait s'améliorer légèrement de 3,0% contre une croissance de 1,7% en 2023. Cette orientation traduit essentiellement la dynamique de la fabrication de produits à base de céréales (+8,0%), des corps gras alimentaires (+5,4%), de la production de riz décortiqué et farines (+4,5%), la fabrication de produits laitiers et glaces alimentaires (+5,4%) et de conserves de fruits et légumes (+3,2%).

Concernant **les corps gras alimentaires**, l'activité a enregistré sur les neuf premiers mois de 2024 une hausse de 3,6% imputable à l'augmentation de la production d'huile brute d'arachide consécutive à la progression de la demande étrangère. Ainsi, les exportations d'huile brute d'arachide ont progressé de 12,0% sur la période. Pour ce qui est du niveau de collecte de graines par la société, elle s'est établie à 25 310 tonnes à fin septembre 2024, contre 25 028 tonnes un an plus tôt, soit une amélioration de 1,1%.

L'activité de raffinage, pour sa part, afficherait une baisse après une forte reprise en 2023. Sur les neuf premiers mois de 2024, un recul de 6,7% est noté pour l'activité du raffinage de pétrole en liaison avec la baisse des importations d'huiles brutes de pétrole de 9,7% suite, notamment, au relèvement des cours dudit produit. En conséquence, un ralentissement de l'activité de raffinage de 11,6% est attendu en 2024.

Dans le sous-secteur de **l'électricité et du gaz**, l'activité s'est bien tenue sur les neuf premiers mois de 2024 avec une consolidation de la production de l'électricité de 15,3%, grâce à la vigueur des ventes d'électricité, précisément sur les tranches « basse tension » et « moyen tension ». En effet, sur les neuf premiers mois de 2024 et comparativement à la même période en 2023, les consommations en basse tension se sont consolidées de 11,3%, à la faveur d'un renforcement de la demande des ménages tandis que les offres sur la moyenne tension se sont renforcées de 12,3%, suite à l'accroissement de nouveaux adhérents. Les exportations d'électricité ont fortement augmenté (+119,5%) sur cette période, tirées par la demande guinéenne depuis le mois de mai 2024. Au total, sur l'année 2024, la valeur ajoutée de la branche « électricité et gaz » devrait se renforcer de 7,9% contre 11,8% un auparavant, en liaison avec l'élargissement de l'offre au niveau des producteurs indépendants et le renforcement de la couverture du territoire national par le réseau électrique.

Dans le secteur de **l'hydraulique et de l'assainissement**, l'activité ressortirait avec une hausse de 7,2% en 2024 contre 6,0% en 2023, suite au renforcement de la production d'eau en liaison avec le projet KMS3 et de la poursuite de l'exécution des projets inscrits dans le cadre du PUDC et du PEPAM, notamment, en termes d'installation et de réhabilitation de forages en milieu rural et urbain. Le volet « assainissement » connaîtrait également des avancées notoires, malgré les insuffisances relevées pour satisfaire la demande.

Dans le sous-secteur de **la construction**, l'activité devrait ralentir en liaison, notamment, à l'arrêt de plusieurs chantiers publics durant le deuxième trimestre de l'année. En effet, sur les neuf premiers mois de 2024, les ventes locales de ciment ne se sont consolidées de seulement 1,8%, conduisant à la révision à la baisse de la croissance du secteur à 3,1% contre une hausse estimée à 9,0% un an plus tôt.

S'agissant de **la fabrication des matériaux de construction**, l'activité est également projetée en hausse de 3,3% en 2024, soit un ralentissement imputable à la demande publique et privée, à travers les mesures de suspension temporaire des travaux de construction sur plusieurs sites dont le littoral sénégalais mais, également, dans d'autres sites comme Bambilor et Lac rose. Sur les neuf premiers mois de 2024, la production et les exportations totales de ciment ont progressé respectivement de 3,0% et de 10,7%. Toutefois, l'amélioration de la conjoncture internationale sur les matières premières a eu une conséquence positive sur l'approvisionnement en produits de base, en particulier, le clinker et la houille qui sont des produits intermédiaires utilisés dans le processus de fabrication de ciment pour certaines cimenteries du pays.

S'agissant du sous-secteur de **la fabrication de produits chimiques de base**, l'activité afficherait en 2024 un repli de 1,2% contre une hausse de 3,8% en 2023. Cette orientation est corroborée par la baisse constatée de l'acide phosphorique (-3,7%) sur les neuf (09) premiers mois de 2024 atténué par le léger relèvement de la production d'engrais (+1,4%) sur la même période.

Le **secteur tertiaire** devrait poursuivre le ralentissement enclenché depuis 2022, en liaison principalement avec le transport, les services d'hébergement et de restauration, l'information et la communication et les services financiers et d'assurance. Par ailleurs, les incertitudes qui ont caractérisé l'élection présidentielle ont impacté l'activité touristique au premier semestre de 2024. Au total sur l'année, l'activité du secteur tertiaire progresserait de 4,2% en 2024 contre 4,7% en 2023.

Les **activités commerciales** devraient ressortir en 2024 avec une croissance de 3,3% contre une progression de 3,0% en 2023, soit une légère hausse de 0,3 point de pourcentage. Cette situation est à mettre en liaison avec la conjoncture intérieure marquée par un ralentissement de la demande qui a d'ailleurs conduit à une baisse attendue du volume des importations de biens et services de 0,9%.

D'ailleurs, si le commerce de détail a progressé de 5,5% sur les neuf premiers mois de 2024 ; celui de gros est ressorti en baisse de 3,0% sur la période sous revue.

Le sous-secteur des **transports** continu de tirer profit de la relance de l'activité du transport ferroviaire mais aussi de la mise en service depuis le mois de mai 2024 du Bus Rapid Transit (BRT). En outre, la reprise de la desserte maritime entre Dakar et Ziguinchor, suspendue depuis juin 2023, devrait contribuer à renforcer l'activité du transport. Il en est de même de l'achèvement de plusieurs projets autoroutiers, ainsi que la mise en service de certains autoponts, qui devraient contribuer à fluidifier les déplacements des personnes et des biens. Au total, la croissance de l'activité des transports est attendue à 4,6% en 2024 contre 4,4% en 2023.

Les **services d'hébergement et de restauration** devraient ralentir en 2024 sous l'effet du volet « hébergement ». Malgré les ambitieux programmes dans le cadre du développement des infrastructures aéroportuaires et de soutien au tourisme, l'activité du secteur poursuit sa tendance baissière enclenchée depuis 2022. En effet, après une croissance de 9,4% en 2022 et 5,2% en 2023, l'activité touristique est attendue en hausse de 2,2% en 2024. Ce ralentissement a été exacerbé par les annulations de réservation au premier semestre qui font suite à la conjoncture politique qui a prévalu en début d'année.

Les **services financiers et d'assurance** devraient, quant à eux, rester vigoureux, malgré le maintien du durcissement des conditions de financement des économies aussi bien au plan national qu'international. Toutefois, avec le retour progressif de l'État sur le marché financier intérieur, de bonnes perspectives sont attendues au niveau du marché bancaire. Ainsi, le sous-secteur ressortirait en hausse de 7,4% en 2024 contre 7,1% en 2023. Cette tendance est en ligne avec l'évolution des crédits à l'économie qui est ressortie en hausse de 6,9% à fin septembre 2024 comparativement à la même période en 2023.

Les **services d'information et de communication** afficheraient une croissance de 3,2% en 2024 contre 5,3% un an auparavant. Ce ralentissement serait, entre autres, lié aux autres « services d'informations et de communications », notamment, le domaine de la télévision concurrencée activement par les nouvelles sources de diffusion d'informations en ligne. Néanmoins, le sous-secteur continue de bénéficier de la bonne tenue de la téléphonie mobile et de l'internet. De plus, l'utilisation de l'internet à travers le renforcement de la couverture nationale en 4G et de la fibre optique devrait davantage booster l'activité du sous-secteur des télécommunications.

Au titre de la **demande en 2024**, elle serait tirée par l'extérieur. En effet, les exportations devraient progresser de 9,5%, à la faveur des ventes à l'étranger des hydrocarbures consécutive au début d'exploitation des dites ressources.

Au plan intérieur, la consommation finale devrait progresser de 3,5% contre 6,1% en 2023 et serait portée aussi bien par la progression de la composante publique (+6,1%) que celle de la composante privée (+3,0%). Le taux d'épargne intérieure devrait ressortir à 23,2%.

Pour ce qui est de la **Formation brute de capital fixe (FBCF)**, elle s'inscrirait en ralentissement à 3,7% en 2024 contre 12,8% en 2023, en liaison avec la FBCF privée qui devrait afficher une croissance moindre en 2024 (+4,4%), comparativement à l'année précédente (+14,1%). La composante publique, pour sa part, ressortirait en baisse de 0,5% en 2024. Globalement, le taux d'investissement s'établirait à 34,9% en 2024 contre 34,8% un an auparavant. Force est de reconnaître tout de même que l'efficacité de l'investissement sera nettement améliorée avec un ICOR qui est estimé à 6,9 contre 10,3 en 2023.

L'**inflation mesurée** par le déflateur du PIB ressortirait à 2,0% contre 3,9% un an plus tôt, reflétant la stabilisation progressive de l'évolution des prix liée en partie aux cours des produits de base. Cette prévision du déflateur est en phase avec le niveau des prix à la consommation, observé sur les premiers mois de 2024. En effet, sur les neuf (09) premiers mois de 2024, l'inflation, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) s'est établie à 1,1% en liaison essentiellement avec la hausse des produits alimentaires (+1,1%).

Pour ce qui est des **échanges avec l'extérieur**, le déficit du compte courant devrait être réduit de 659,3 milliards, passant de 3 528,3 milliards (18,9% du PIB) en 2023 à 2 869,0 milliards (14,1% du PIB) en 2024. Cette atténuation serait principalement attribuée à la réduction du déficit de la balance commerciale (+277,3 milliards), de la balance des services (+399,1 milliards) et à l'augmentation du solde du revenu secondaire (+49,5 milliards). En revanche, en 2024, le déficit du revenu primaire devrait se détériorer de 66,4 milliards pour se situer à 776,3 milliards, comparativement à 2023. En ce qui concerne le solde du compte capital, il passerait de 121,2 milliards à 73,1 milliards entre 2023 et 2024. Quant au déficit du compte financier, il serait estimé à 3 615,6 milliards en 2024 contre 3 488,2 milliards en 2023.

L'amélioration du **solde commercial** serait imputable à la hausse des exportations de biens (+479,4 milliards) plus importante que celle des importations de biens (+202,1 milliards). S'agissant de la hausse des exportations de biens, elle serait notamment liée à l'augmentation des ventes de produits pétroliers (+384,1 milliards), de titane (+27,7 milliards), de ciment (+18,2 milliards) et de produits halieutiques (+15,7 milliards). Pour ce qui est de l'accroissement des importations de biens, elle refléterait, principalement, le renforcement des achats de biens d'équipement (+236,8 milliards), de biens intermédiaires (+72,2 milliards), et autres biens de consommation courante (+40,2 milliards).

Par conséquent, le **solde global de la balance des paiements** serait évalué à 819,8 milliards, soit une hausse de 738,7 milliards, comparé à 2023.

S'agissant de la **situation monétaire**, elle est marquée en 2024 par une hausse à la fois des avoirs extérieurs nets (+819,8 milliards) et des créances intérieures (+290,8 milliards) qui a conduit à une progression de +8,8% de la masse monétaire.

II. LES PERSPECTIVES POUR 2025

En 2025, l'économie nationale devrait bénéficier d'une conjoncture internationale plus favorable caractérisée par la détente des cours des produits de base. Au niveau interne, elle devrait être principalement soutenue par la pleine production de pétrole et de gaz ainsi que ses effets indirects sur l'économie nationale.

La Loi de Finances initiale (LFI) de 2025 devrait coïncider avec le démarrage des projets issus de la nouvelle stratégie nationale de développement qui constitue la déclinaison quinquennale de l'agenda national de transformation Sénégal 2050. Par ailleurs, le

II.1. LES OBJECTIFS

L'année 2025 devrait consacrer la mise en œuvre des projets et programmes pour l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale de développement. Afin de réduire considérablement le déficit budgétaire, le Gouvernement entend relever le défi de la mobilisation des ressources internes en rapport avec la stratégie de recouvrement des recettes à moyen terme (SRMT) tout en veillant à la maîtrise de la dépense publique. Les objectifs spécifiques de la SRMT s'articulent autour de :

- (i) l'élargissement de l'assiette fiscale et douanière, en augmentant le nombre de contribuables ;*
- (ii) le contrôle de la cohérence des déclarations ;*
- (iii) la maîtrise de la valeur en douane pour réduire les détournements de destination et de régimes économiques ;*
- (iii) et*

cadre macroéconomique est élaboré pour disposer de suffisamment de marges de manœuvre budgétaire à moyen terme. Il est compatible avec les objectifs fixés dans le cadre de la surveillance multilatérale. Ainsi, l'option retenue porte sur une politique budgétaire centrée sur la rationalisation et l'efficacité des dépenses publiques et l'élargissement de l'assiette fiscale, à travers plusieurs mesures administratives dont la rationalisation des exonérations et la collecte des recettes dans le cadre de la fiscalité immobilière. (SRMT).

(iv) la simplification des procédures pour réduire les coûts supportés par les contribuables pour se conformer à leurs obligations fiscales et douanières. Par ailleurs, le Gouvernement adoptera une stratégie d'endettement en phase avec les objectifs de croissance et de consolidation budgétaire retenus dans la SND 2025-2029.

Globalement, le taux de croissance du PIB réel est projeté à 8,8% en 2025 contre une prévision de 6,7% en 2024. Cette croissance serait largement tirée par le secondaire (+21,5%) et, dans une moindre mesure, par les secteurs primaire (+5,2%) et tertiaire (+4,5%). Hors agriculture et hydrocarbures, l'activité économique progresserait de 4,8% contre 3,5% en 2024.

Tableau 1 : Évolution du taux croissance

Activité économique interne	2023	2024	2025
Secteur Primaire	7,3%	4,6%	5,2%
Secteur Secondaire	3,7%	15,5%	21,5%
Secteur Tertiaire	4,7%	4,2%	4,5%
Taxes sur biens et services	2,3%	3,5%	5,7%
PRODUIT INTERIEUR BRUT	4,6%	6,7%	8,8%
PIB non agricole	4,2%	7,1%	9,3%
PIB hors pétrole et gaz	4,6%	3,5%	4,8%
PIB hors agriculture, hors pétrole et gaz	4,2%	3,5%	4,8%

Source : DPEE/DGPPE/MEPC

Cette prévision de l'activité économique en 2025 découle des projections sur le moyen terme effectuées au titre de la période 2025-2029. Celles-ci sont bâties sur la base des hypothèses de :

- ✓ **Progression de la productivité totale des facteurs** de l'ordre de 2% en moyenne annuelle contre un niveau de -0,1% sur les dix dernières années. **L'efficacité des investissements** sera améliorée par un effort substantiel dans le cadre de la préparation (maturation et sélection) et du suivi-évaluation des projets et programmes d'investissements publics et par des gains de productivité au sein des PME. **Pour rendre les travailleurs plus productifs**, l'accent sera mis sur l'intensification des programmes publics d'encadrement du secteur privé (Conseil agricole et rural, ADPME, Bureau de Mise à niveau, etc.) qui interviendront directement au niveau des pôles de développement, y compris dans le secteur primaire.
- ✓ **La croissance du facteur capital** de 2,9% grâce à l'accroissement des investissements public et privé dans le domaine des infrastructures et des équipements productifs ;
- ✓ **La croissance du facteur travail** de l'ordre de 1,7% consécutive à l'accroissement de l'emploi notamment dans les secteurs à haute intensité de main d'œuvre tels que les BTP et l'agriculture.

Au total, le PIB réel devrait enregistrer un taux de croissance moyen annuel de 6,5% sur la période 2025-2029. Hors hydrocarbures et agriculture, l'activité économique devrait croître en moyenne annuelle de 5,8% sur la période.

Plus précisément pour l'année 2025, la production d'hydrocarbures en année pleine va favoriser le dynamisme économique. La Loi de finances initiale est élaborée sur la base d'un taux de croissance du PIB réel de 8,8%.

Dans le **secteur primaire**, l'activité attendue en hausse de 5,2% en 2025 contre 4,6% en 2024, serait soutenue par tous les sous-secteurs. Le secteur primaire qui représente plus de 17,0% du PIB, contribuerait à 0,9 point à la croissance en 2025.

Le début de la période sous revue devrait marquer la consolidation des acquis dans le domaine agricole et la mise en place des premiers jalons, notamment les coopératives agricoles communales en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire visant à renforcer le pouvoir de négociation des membres aussi bien pour l'acquisition d'intrants et de financement que pour la mise en marché des produits. Cette politique de coopératives sera complétée à moyen terme par la réforme foncière, l'opérationnalisation des agropoles et les programmes d'encadrement en vue d'assurer la sécurité alimentaire. Au total, la croissance de l'agriculture et des activités annexes est projetée à 5,1% en 2025 contre 4,0% en 2024.

L'activité d'élevage, pour sa part, devrait consolider sa dynamique. La croissance économique du sous-secteur est projetée à 5,8% en 2025 contre 6,8% un an plus tôt. Elle bénéficierait également des coopératives agricoles communales qui s'activent également dans le domaine l'élevage. L'activité économique de la **pêche** bénéficierait d'abord des efforts de préservation et de restauration de la biodiversité marine, y compris les habitats. Elle bénéficierait également des initiatives de développement de l'aquaculture et de valorisation de la production halieutique. Le sous-secteur de la pêche profiterait également de la mise en œuvre du plan stratégique de la pêche continentale et de l'installation d'unités de production d'aliments de poisson pour impulser le développement de l'aquaculture. En outre, l'assainissement de la gouvernance du secteur qui a été amorcée avec la publication de la liste des bateaux de pêche présents dans les eaux sénégalaises devraient permettre de réduire la pêche illicite ou non déclarée. Enfin, le non renouvellement des accords de pêche avec l'Union européenne devrait favoriser la reproduction des ressources et être profitable à la pêche artisanale. Au total, le sous-secteur retrouverait progressivement sa dynamique avec une hausse de 4,0% en 2025 contre 3,0% en 2024.

Le **secteur secondaire** devrait poursuivre sa dynamique enclenchée en 2024 portée par la production de pétrole et de gaz. Globalement, la croissance du secteur secondaire est attendue à 21,5% en 2025 contre 15,5% en 2024. Ce dynamisme serait largement soutenu par les activités extractives (+89,7%) dans le sillage de l'exploitation du pétrole et gaz dont la production devrait afficher une hausse de 140,1% la même année. La croissance du secteur secondaire hors hydrocarbures devrait être

soutenue par le regain de l'activité dans les agroalimentaires, le raffinage, les matériaux de construction et les BTP. Ainsi, la croissance hors hydrocarbures est projetée à 4,8% en 2025 contre 3,5% en 2024.

Pour les **activités extractives**, en sus des hydrocarbures, l'exploitation de l'or se renforcerait à la faveur, notamment, des projets (i) aurifère de Massawa avec des réserves estimées à 2,6 millions d'onces pour une durée de vie initiale de 12 ans ; (ii) d'exploitation des minéraux lourds avec des réserves de 800 millions de tonnes de sable pour une production de 100 000 tonnes de zircon ; (iii) de production de 70 000 tonnes de titane et 20 000 tonnes de rutil ; (iv) du fer de la FALEME (MIFERSO) qui est en cours de relance ; (v) de Boya sur Diamba Sud avec des réserves estimées à 781 milles onces et (vi) aurifère de BOTO en cours de développement. Ainsi, la croissance de l'activité extractive hors hydrocarbures s'établirait à 4,8% en 2025 contre un repli de 9,9% en 2024

La fabrication de **produits agroalimentaires** ressortirait en hausse de 3,8% en 2025 contre 3,0% en 2024, marquant ainsi un regain d'activités, après une période récente difficile. Ce dynamisme serait soutenu par la vigueur des activités de « **corps gras alimentaires** » qui devraient croître de 4,0% à la faveur des mesures prises par les autorités pour un meilleur encadrement de la collecte de graines d'arachide et de la poursuite du redressement de la SONACOS SA. Dans le même sillage, les activités liées à la « **transformation du riz décortiqué et farines** » devraient progresser également de 5,3% en tirant profit de la bonne orientation de la production de riz.

Pour ce qui est du **raffinage de pétrole**, l'activité devrait rester dynamique en saisissant l'opportunité de pouvoir s'approvisionner en huile brut, en partie, à partir de Sangomar. En parallèle, le sous-secteur bénéficierait aussi des efforts engagés dans le cadre du processus de restructuration de la SAR. L'activité est projetée en hausse de 8,2% en 2025 contre un repli de 11,6% en 2024.

S'agissant de la fabrication de **produits chimiques de base**, l'activité devrait se redresser permettant au secteur de positionner sur un sentier de croissance de 6,4% en 2025 contre un repli de 1,2 en 2024. Par ailleurs, la mise en œuvre de projets structurants pour l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire devrait être un facteur stimulant pour la production d'engrais dans un contexte de renforcement de la production agricole, en plus de l'expansion de la demande mondiale en produits chimiques et fertilisants.

Dans le sous-secteur de l'**électricité**, la réhabilitation des capacités de production de SENELEC se poursuivrait ainsi que l'élargissement de la couverture nationale en électricité, en particulier dans le monde rural, à la faveur de la mise œuvre de la seconde phase du Compact MCA Sénégal. Le sous-secteur bénéficierait, par ailleurs, des avancées dans le domaine des énergies renouvelables ainsi que de l'amélioration de la qualité de service avec le renforcement des capacités de production. Ainsi, le sous-

secteur « **électricité et gaz** » devrait rester performant avec une progression de 8,0% en 2025 contre 7,9% en 2024.

Concernant la « **construction** », l'activité serait marquée par la reprise timide des travaux d'investissement public et l'amélioration de la confiance des ménages consécutive à la pacification de l'espace politique. Toutefois, le secteur devrait continuer de subir le contre coup lié à la suspension des permis de construire. Au total, il devrait s'inscrire en hausse de 3,9% en 2025 contre 3,1% en 2024.

Par ailleurs, en relation avec l'évolution des BTP, le sous-secteur des **matériaux de construction** devrait, pour sa part, rester dynamique pour répondre à la demande intérieure et extérieure, notamment de la part du Mali et des autres pays limitrophes, à la faveur notamment de l'installation attendue d'une quatrième cimenterie. Au total, l'activité des matériaux de construction ressortirait en hausse de 4,2% en 2025 contre 3,3% un an plus tôt.

Le **secteur tertiaire** devrait être sur une trajectoire de croissance confortable. Ainsi, il bénéficierait du regain de dynamisme de l'ensemble des sous-secteurs mais aussi d'une conjoncture internationale beaucoup plus favorable. En somme, il progresserait de 4,5% en 2025 contre 4,2% en 2024.

Les **activités commerciales** devraient afficher un regain de dynamisme, passant de 3,3% en 2024 à 4,1% en 2025, sous l'effet d'un raffermissement de la demande, dans un environnement de reprise de la quasi-totalité des activités économiques.

Le sous-secteur des **transports** devrait profiter de la bonne tenue des autres activités économiques et du développement progressif du réseau ferroviaire national. Parallèlement, le renforcement des dessertes d'Air Sénégal SA et la réhabilitation et la mise à niveau des aéroports régionaux consolideraient davantage l'activité du sous-secteur. Au total, une croissance de 5,2% en 2025 contre 4,6% un an plus tôt.

Les **services d'hébergement** et de restauration devraient s'accélérer après un fort ralentissement noté en 2024 (3,0 points de pourcentage) induit par les incertitudes nées du report de l'élection présidentielle. Par ailleurs, le sous-secteur bénéficierait de l'appui de l'État qui poursuivra son accompagnement visant à rendre le tourisme local plus attractif et à préparer les Jeux olympiques de la Jeunesse prévues en 2026. Au total, la croissance du sous-secteur est projetée en hausse de 6,9% en 2025.

L'activité du secteur tertiaire profiterait également de la bonne tenue des **services d'information et de communication, tirés par le mobile et l'internet haut débit (4G et 5G) qui devrait enregistrer une demande alimentée tant par la poussée démographique que par la digitalisation progressive**

de l'économie. Ainsi, l'activité des services d'information et de communication est projetée à 6,4% en 2025 contre 3,2% un an plus tôt avec une amélioration des activités du sous-secteur des télécommunications dont la croissance devrait s'établir à 6,4% en 2025.

Au titre de la **demande** en 2025, la consommation finale se consoliderait à 5,9% après 3,5% en 2024, dans un contexte de restauration de la confiance des ménages. Au total, la consommation finale représenterait 76,0% du PIB en 2025 contre 77,4%, un an auparavant, ce qui porterait le taux d'épargne intérieure à 24,0%, soit un relèvement de 1,3 point de pourcentage par rapport à 2024.

Le taux d'investissement, mesuré par la Formation brute de capital fixe (FBCF), devrait baisser pour s'établir à 32,2% du PIB en 2025, contre 34,9% du PIB en 2024, en raison notamment de la détente au niveau des investissements publics financés sur ressources extérieures. Néanmoins, la FBCF progresserait, en termes réels, de 4,6% en 2025, sous l'effet, principalement, de l'investissement privé.

Du côté de la demande extérieure, les exportations de biens et services sont projetées à 11,9%. Comme en 2024, la demande extérieure demeure le principal moteur de la croissance économique grâce aux exportations d'hydrocarbures.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, pour sa part, est projetée à 1,9% en 2025, contre une prévision de 2,0% en 2024. Elle bénéficierait de la détente des cours mondiaux de produits de base particulièrement du pétrole qui est attendu en baisse en 2025, du fait de l'abondance de l'offre.

Comparativement à 2024, la situation des échanges extérieurs en 2025 serait marquée par la poursuite de l'atténuation du déficit du compte des transactions courantes qui passerait de 2 869,0 milliards (14,1% du PIB) en 2024 à 2 277,8 milliards (10,1% du PIB) en 2025. Cette situation est la conséquence de l'amélioration du déficit commercial (+70,3 milliards), du solde du compte des services (+286,1 milliards) et de l'accroissement du solde du revenu secondaire (+256,4 milliards). Toutefois, comparé à 2024, le solde du revenu primaire se dégraderait de 21,7 milliards pour se situer à 798,0 milliards en 2025. Par ailleurs, le solde du compte capital passerait de 73,1 milliards à 207,9 milliards entre 2024 et 2025. En plus, le déficit du solde du compte financier serait estimé à 2 368,0 milliards en 2025 contre 3 615,6 milliards en 2024.

L'amélioration du déficit commercial serait imputable à la hausse des importations de biens (+517,6 milliards) moins importante que celle des exportations de biens (+524,4 milliards). Concernant l'augmentation des exportations de biens, elle serait portée, principalement, par l'accroissement des ventes de pétroliers (+175,4 milliards), d'or (+122,6 milliards), d'acide phosphorique (+42,1 milliards) et de produits horticoles (+25,5 milliards). Quant à la hausse des importations de biens, elle serait imputable,

particulièrement, à l'augmentation des achats de produits pétroliers (+187,6 milliards), de biens intermédiaires (+164,0 milliards) et de biens d'équipement (+84,8 milliards).

En somme, le solde global de la balance des paiements ressortirait en excédent de 298,0 milliards en 2025.

Concernant la situation monétaire, elle est marquée en 2025 par une hausse de la masse monétaire de 9,0% reflétant l'évolution de ses contreparties que sont les avoirs extérieurs nets (298,0 milliards), et des créances intérieures (+931,1 milliards).

II.2. LES POLITIQUES SECTORIELLES ET LES REFORMES CLÉS

L'année 2024 confirme la maturité du peuple Sénégalais à travers une troisième alternance démocratique qui a consacré l'élection d'un nouveau Président de la République. Ces nouvelles autorités viennent d'adopter un nouveau référentiel pour la politique économique, sociale et environnementale qui entend imprimer une transformation systémique et impulser une nouvelle dynamique visant à faire adhérer le pays au groupe des grandes puissances économiques et démocratiques du monde à l'horizon 2050. La nouvelle vision est celle d'un « Sénégal Souverain, Juste et Prospère » qui s'articule autour des quatre (04) axes stratégiques suivants : (i) Économie compétitive ; (ii) Capital humain de qualité et équité sociale ; (iii) Aménagement et Développement durable et ; (iv) Bonne gouvernance et Engagement africain. Ce nouveau référentiel de politiques publiques permettrait à l'État d'assurer des services publics de qualité mais aussi de dynamiser l'initiative privée dans les secteurs productifs

en vue d'une croissance forte, endogène et inclusive. Ce cadre vise non seulement à consolider les progrès réalisés dans divers secteurs, en particulier dans les domaines sociaux, mais aussi à promouvoir une approche novatrice fondée sur la gestion vertueuse des deniers publics et l'approfondissement de la territorialisation des politiques publiques. Il ambitionne de proposer des solutions durables aux défis de développement à tous les niveaux, en rompant avec les pratiques antérieures pour apporter des réponses originales et adaptées aux contraintes existantes.

La déclinaison de l'Agenda national de transformation se fera en phases quinquennales à travers la Stratégie nationale de Développement (SND) dont l'objectif principal pour la première phase (2025-2029) est de promouvoir un développement endogène et durable, porté par des territoires responsabilisés, viables et compétitifs, et jetant les bases de la souveraineté.

1.LE SECTEUR PRIMAIRE

Dans la perspective de rendre la croissance plus résiliente et inclusive, le Gouvernement entend renforcer la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

1.1 L'Agriculture

L'agriculture constitue l'un des leviers essentiels de l'économie sénégalaise. A cet égard, les nouvelles autorités se sont orientées résolument vers le développement de l'agriculture afin d'assurer la souveraineté alimentaire et nutritionnelle, d'une part et, de développer une meilleure résilience face aux divers aléas, d'autre part.

A cet égard, la loi agro-sylvo-pastorale fera, après vingt (20) ans de mise en œuvre (2004-2024), l'objet de révision pour tenir compte des nouvelles problématiques.

L'aménagement et la mise à disposition du foncier rural aux acteurs sera un des principaux points pour faciliter l'exploitation agricole.

Sur le plan organisationnel, l'option du gouvernement est de développer des coopératives agricoles dans tout le territoire national afin de renforcer leur pouvoir de négociation dans le cadre de l'approvisionnement en intrants, la mise en marchés, du transport et du stockage. Par ailleurs, les coopératives facilitent l'obtention de financement et la diffusion de savoir au sein des membres.

Face aux changements climatiques, le Gouvernement entend promouvoir des pratiques agricoles durables qui s'adaptent et préservent la fertilité des sols. Dans le même sillage, les programmes de restauration des sols dégradés et de lutte contre la salinisation des terres seront intensifiés.

Le financement des campagnes de commercialisation sera soutenu par la généralisation des récépissés d'entrepôt dans tout le territoire et pour toutes les cultures industrielles et vivrières.

Pour cela, les investissements publics seront orientés vers les projets structurants dont l'objet final est de réduire la dépendance vis-à-vis des importations de produits alimentaires. Ces projets sont entre autres : (i) la construction de magasins de stockage et de chambres froides ; (ii) la mécanisation de l'agriculture ; (iii) l'appui à la promotion de l'agriculture bio-saline ; (iv) la réalisation de bassins de rétention du Sénégal ; (v) le développement et la mécanisation de l'agriculture familiale et (vi) la relance et le soutien aux coopératives agricoles paysannes. Le secteur de l'agriculture est le moteur essentiel pour fonder, sur une base solide, la souveraineté alimentaire du Sénégal, la croissance économique et la création d'emplois décents. Il convient donc de veiller à la responsabilisation accrue des organisations professionnelles à la base. Dans la même veine, le ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage s'est engagé dans l'actualisation de la loi d'orientation agrosylvopastorale.

Ces efforts devraient permettre de relever la contribution du sous-secteur agricole au PIB, garantir la durabilité et la sécurité alimentaire et d'impacter positivement le développement économique des zones rurales.

1.2 L'élevage

L'élevage occupe une place centrale dans la vie des populations sénégalaises et contribue grandement à la réduction de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition des populations. Les autorités entendent d'améliorer le niveau de couverture de la demande en produits de l'élevage par le développement de cultures fourragères et l'accélération de l'accès à l'eau et de la sécurisation du

bétail. Ensuite, un accent particulier sera mis sur le renforcement de la protection zoo sanitaire et de la promotion de l'entrepreneuriat, notamment, des jeunes et des femmes en élevage. Enfin, le Gouvernement révisera la fiscalité pour corriger les distorsions entre producteurs et importateurs.

1.3 La pêche et l'aquaculture

Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, le recentrage des actions prioritaires autour du renforcement de la sécurité et de la souveraineté alimentaires, a permis d'accroître la capacité de résilience des acteurs du sous-secteur et de relancer les activités.

Pour réaliser les objectifs de développement du sous-secteur de la pêche et de l'économie maritime, les quatre axes stratégiques d'intervention suivants ont été retenus dans les stratégies de développement : (i) gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats, (ii) développement de l'aquaculture, (iii) valorisation de la production halieutique et aquacole et (iv) renforcement de l'essor portuaire, des services de transports fluvio-maritimes et de la surveillance maritime.

Afin de permettre aux acteurs du sous-secteur de la pêche de contribuer de façon optimale au développement économique et social, les défis suivants seront adressés : (i) le renforcement des capacités en ressources humaines ; (ii) la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique de la pêche continentale afin de redynamiser ce sous-secteur pour une contribution significative à la sécurité et la souveraineté alimentaires (repeuplement des plans d'eau intérieurs) ; (iii) le renforcement de la mise en œuvre des plans d'aménagement par l'introduction de systèmes de contrôle par les captures ; (iv) l'élaboration du deuxième plan stratégique portuaire quinquennal 2025-2029 ; (v) l'amélioration du dispositif de sécurité, de contrôle, de suivi et de surveillance pour lutter contre les pratiques de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN).

1.4 La gestion des ressources naturelles et de l'environnement

Le sous-secteur de l'environnement et du développement durable est transversal et couvre l'ensemble des domaines de la vie économique et sociale. La politique environnementale du Sénégal couvre deux domaines majeurs : la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et la promotion du développement durable.

L'objectif général est d'asseoir les bases d'un développement durable compatibles avec l'ambition de la transformation systémique.

La Contribution Déterminée au niveau National (CDN), cadre de référence sur les changements climatiques, définit les orientations en matière de politique environnementale et de gestion des ressources naturelles. Les objectifs d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) y sont

opérationnalisés, à travers, notamment, (i) la séquestration de carbone liée aux secteurs de l'agriculture et de la foresterie ; (ii) la transition énergétique intégrant les énergies renouvelables pour améliorer l'efficacité énergétique dans la production électrique et dans les secteurs industriels, des transports et des résidentiels/tertiaires et (iii) l'amélioration de la gestion des déchets solides et liquides et des procédés industriels y relatifs.

Par ailleurs, le Gouvernement mettra l'accent sur les politiques d'adaptation au changement climatique à travers la promotion de mode de production et de consommation durable et la mise en place d'infrastructures adaptées.

1.5 Le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement

Dans le secteur de l'eau, l'État du Sénégal ambitionne de fournir à la population sénégalaise "un accès universel à l'eau à portée de main" en mettant un accent particulier sur le processus de résorption des disparités en matière d'accès. Pour y arriver, il s'agira d'assurer : (i) l'extension et la réhabilitation des infrastructures d'adduction d'eau dans les zones sous desservies, notamment en milieu rural ; (ii) l'amélioration de la gestion et de la distribution de l'eau potable et (iii) la garantie du droit à une eau de qualité, à un coût raisonnable, particulièrement en milieu rural.

En cohérence avec la nouvelle stratégie et le nouvel agenda pour l'atteinte des ODD, les programmes suivants seront mis en œuvre dans le secteur de l'eau et de l'assainissement : (i) le projet de construction d'un canal de transfert d'eau du Lac de Guiers vers le triangle Dakar-Thiès-Mbour ; (ii) le projet d'approvisionnement de Touba en eau potable ; (iii) le projet d'assainissement des centres urbains.

Dans le même sillage, le Projet de Grand Transfert d'Eau (GTE) du Lac de Guiers vers Dakar, Mbour, Thiès et Touba a été officiellement lancé. Ce projet stratégique fournira de l'eau potable à près de 5 millions de personnes dès sa mise en service, et 11 millions d'utilisateurs à l'horizon 2050. Au-delà de son rôle fondamental dans l'accès à l'eau potable, le GTE soutiendra également l'agriculture irriguée en permettant l'irrigation de plus de 12 000 hectares de terres agricoles, contribuant ainsi à renforcer la sécurité alimentaire et à dynamiser le développement territorial.

Dans le domaine de l'assainissement, il conviendra d'œuvrer, notamment, (i) à la réduction des disparités territoriales en matière d'assainissement par un meilleur maillage du territoire ; (ii) au renforcement des compétences des collectivités territoriales (CT) en matière d'entretien des infrastructures d'assainissement ; (iii) à la promotion du civisme à travers une plus grande implication des acteurs à la base dans la préservation et l'entretien des infrastructures d'assainissement et (iv) au renforcement, en relation avec les CT, de la salubrité publique en assurant la collecte, le traitement et la valorisation des déchets.

2. LE SECTEUR SECONDAIRE

Dans le secteur secondaire, la politique du Gouvernement s'articule autour du développement du tissu industriel et du renforcement de la productivité et de la compétitivité des entreprises. Dans cette dynamique, le Gouvernement est déterminé à :

- (i) Bâtir des moteurs de croissance dans les pôles territoires compétitifs ;*
- (ii) Mettre en place un cadre des affaires attractif notamment pour le secteur privé national ;*
- (iii) Construire un système de recherche et d'innovation (R&I) dynamique.*

2.1 L'énergie

Le secteur de l'énergie est un pilier incontournable dans l'atteinte des objectifs de développement. L'accès universel à l'électricité reste un prérequis pour améliorer la qualité de vie des populations et réduire les coûts de production. La baisse du coût de l'électricité demeure encore le défi majeur, malgré les fortes subventions dans le secteur de l'énergie. Il conviendra, pour atteindre ce résultat, d'assurer : (i) la modernisation du réseau de transport et de distribution de l'électricité ; (ii) l'amélioration du système de tarification et de la politique de subvention à l'électricité et (iii) le renforcement du développement des sources d'énergie renouvelable et alternative et (iv) la mise en œuvre du projet « Gas to power ».

S'agissant du sous-secteur des hydrocarbures, le démarrage de l'exploitation des ressources pétrolières au mois de juin 2024 en plus des projets d'extension de la Société africaine de raffinage (SAR) et du RGS devrait contribuer à renforcer et à améliorer la production d'énergie.

Par ailleurs, le projet « gas to power » serait une grande opportunité pour la réduction du coût de l'électricité et, par conséquent, l'accroissement de la compétitivité économique du Sénégal. Cependant, le réseau gazier du Sénégal (RGS) devrait être opérationnalisé à partir de 2027.

Pour une transition énergétique juste et équitable (JETP), un accord a été signé entre le Sénégal et le Groupe des partenaires internationaux (GPI), le 22 juin 2023, lors du Sommet pour un Nouveau Pacte Financier Mondial qui se déroulait à Paris. Avec cet accord, le Sénégal va compter sur un soutien financier et technologique pour développer des infrastructures énergétiques propres et durables.

2.2 L'industrie

Avec les nouvelles orientations, l'industrialisation du Sénégal constitue un des leviers cruciaux pour le développement « d'un secteur industriel diversifié et compétitif, pourvoyeur d'emplois et apportant une pleine contribution au développement inclusif et durable du pays ». En outre, la construction de moteurs de croissance sera faite sur la base d'une cartographie des chaînes de valeur dans chaque pôle

pour identifier les filières compétitives. Globalement, la stratégie tournera autour du développement des trois moteurs suivants : l'industrie agroalimentaire, les industries extractives et les industries manufacturés. Avec le soutien de l'État et des Collectivités territoriales, ainsi que la mise en place d'un environnement de concurrence saine, des champions émergeront dans chacun des pôles ; ce qui favorisera l'éclosion de capitaines d'industrie d'envergure nationale qui vont, progressivement, pénétrer les marchés mondiaux. Les plans locaux de développement identifieront les catalyseurs pertinents pour soutenir et accélérer l'industrialisation dans chaque pôle, notamment en termes d'infrastructures physiques de base et de capital humain nécessaire. La politique industrielle portera, notamment, sur l'exploitation des opportunités liées aux ressources naturelles du pays.

Dans le domaine de l'agroalimentaire, les autorités comptent améliorer la planification et l'aménagement du territoire en vue d'une sécurisation des terres à vocation agricole. À côté de la sécurisation du foncier à usage agricole, le Gouvernement renforcera la digitalisation des processus et la normalisation des produits.

Dans le domaine des industries manufacturières et artisanales, la mise en place d'un cadre fiscal plus favorable à la valorisation locale doublée du renforcement de la promotion des investissements et des exportations devrait soutenir l'activité économique. Enfin, le système de labélisation et la promotion du « made in Sénégal » devrait être soutenu.

2.3 Les mines et les hydrocarbures

Le potentiel minier du Sénégal est important et composé de métaux précieux, de métaux de base, de minéraux industriels, de minéraux lourds, de pierres ornementales et de matériaux de construction.

Dans le domaine minier, il est attendu la révision de certains contrats déjà signés pour une meilleure protection des intérêts du pays. Ensuite, la revue et la mise à jour de la politique et de la réglementation minière sera effectuée.

Dans le domaine des hydrocarbures, il est prévu la mise à jour du cadre réglementaire pour favoriser la prospection et du cadre fiscal pour favoriser la transformation locale des ressources et l'évaluation des potentialités.

3. LE SECTEUR TERTIAIRE

Dans le secteur des services, les efforts du Gouvernement en matière de renforcement des activités et de relèvement de la production et de la productivité, seront poursuivis.

3.1 Les postes et télécommunications

Les secteurs des Télécommunications et de la Poste sont d'une importance capitale dans la vie économique des citoyens sénégalais. En effet, le sous-secteur des communications électroniques constitue un catalyseur de l'économie nationale car permettant l'essor de plusieurs secteurs d'activités grâce aux technologies émergentes et à l'innovation.

Le Gouvernement entend renforcer la diffusion du numérique dans l'économie et le développement des startups performants à la faveur de la stratégie nationale sur l'intelligence artificielle (IA) et celles sur les données ouvertes.

L'importance du secteur postal réside dans la promotion des échanges et transactions et l'inclusion financière des populations à faible revenu.

3.2 Les transports et infrastructures

L'ambition de l'Etat est de favoriser une croissance économique à fort impact sur le développement durable conformément à ses engagements internationaux, notamment les Objectifs de Développement durable (ODD) et l'Agenda 2063 dans les priorités nationales en phase avec l'Agenda national de Transformation. Dans ce cadre, la vision du secteur repose sur l'ambition de faire du système des transports terrestres « un système accessible, intégré et durable, en soutien à la transformation systémique, pour un développement des territoires et l'intégration régionale ». Pour traduire cette vision en programmes et actions, les trois (03) orientations stratégiques suivantes ont été définies : (i) le développement des infrastructures de transports routiers et ferroviaires durables pour un désenclavement interne du pays ; (ii) le développement et la modernisation des services de transports terrestres durables et intégrés et (iii) le renforcement de la gouvernance institutionnelle.

L'objectif général de la politique des infrastructures, des transports terrestres et du désenclavement est de mettre en place des infrastructures et services de transports terrestres adaptés et intégrés, dans des conditions optimales de sûreté, de mobilité durable et d'équité territoriale et sociale. Pour opérationnaliser cette politique, différents projets seront mis en œuvre : (i) le Projet de réhabilitation de la ligne ferroviaire Dakar-Tamba ; (ii) le projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis et (iii) le projet Sea link Dakar – Praia.

En sus de la modernisation des réseaux de transport, le Gouvernement prévoit de renforcer la compétitivité des services logistiques à travers l'optimisation des opérations de traitement aux niveaux des ports, aéroports et postes frontaliers terrestres ainsi que le développement de plateformes logistiques (ports secs, infrastructures de stockage, etc.).

3.3 Le Commerce

Le commerce étant le canal d'acheminement des biens et services produits, son intégration dans les stratégies nationales de développement représente un enjeu majeur. D'ailleurs, la transformation de l'économie nécessite une bonne stratégie commerciale. A titre d'exemple, la production arachidière ne peut pleinement profiter aux agriculteurs qu'avec une campagne de commercialisation bien organisée.

La politique commerciale au niveau intérieure vise, entre autres, à veiller au libre jeu de la concurrence, à mettre en œuvre la législation et la réglementation applicables aux activités commerciales, à veiller à un approvisionnement correct et régulier des marchés et à contribuer à la politique de promotion du « consommer sénégalais ». Par ailleurs, afin de permettre l'écoulement de la production de certains produits tels que les oignons, les carottes, la Douane, en collaboration avec l'Agence de Régulation des Marchés (ARM), institue le gel des importations de ces produits. Ainsi, le Gouvernement poursuivra la stratégie d'approvisionnement correct du marché en produits stratégiques et étendra la régularisation sur ces produits pour lutter contre les pratiques anti-concurrentielles.

Sur le plan extérieur, le Gouvernement poursuivra, dans le cadre de la CEDEAO, les négociations en vue de parachever la réforme de la ZLECAF.

3.4 Le tourisme

Le tourisme, compte tenu de son rôle moteur et de son potentiel, constitue la deuxième source d'entrée de devises du pays.

Les orientations déclinées dans la Stratégie Nationale de Développement 2025 - 2029 se traduisent pour le secteur du tourisme par la volonté de mettre en place « des pôles touristiques intégrés, compétitifs pour un développement économique et social soutenu par un secteur artisanal à forte valeur ajoutée ». L'objectif global du secteur est de contribuer davantage à faire du tourisme un levier de création d'emplois, du développement du secteur privé, notamment les PMI et TPE et de promotion des investissements.

Afin d'opérationnaliser cette ambition, deux (02) programmes stratégiques sont élaborés : (i) Développement de l'offre touristique et ; (ii) Promotion touristique de la destination Sénégal et des activités de loisirs.

Les perspectives du secteur s'inscrivent dans la poursuite des importantes initiatives dans le but de faire du secteur du tourisme et un levier de développement durable, profitable aux populations et créateur d'emplois. Ainsi il est prévu : (i) la finalisation et l'adoption du code du Tourisme ; (ii) le renforcement des mécanismes de financement au profit des entreprises de la chaîne de valeur touristique et (iii) l'amélioration de la gouvernance du secteur.

Par ailleurs, les défis à relever sont relatifs, notamment, (i) à la diversification et une meilleure promotion de l'offre touristique et des loisirs, (ii) à l'amélioration de la visibilité et de l'attractivité de la destination Sénégal, à la poursuite des travaux d'aménagement des zones touristiques intégrées pour diversifier davantage l'offre et assurer au Sénégal une destination touristique de référence, à l'accès des secteurs connexes à la chaîne de valeur touristique à travers le crédit hôtelier et à la redynamisation du dispositif de collecte et de traitement des statistiques du tourisme et des loisirs.

4. LE SECTEUR QUATERNAIRE

4.1 L'Éducation et la Formation professionnelle

L'Éducation et la formation professionnelle sont des piliers essentiels pour le développement du capital humain de qualité. C'est dans cette logique que s'inscrit le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence – Education et Formation (PAQUET-EF) pour la période 2018-2030.

Le Gouvernement entend mettre l'accent sur l'éducation et la formation professionnelle et technique pour saisir les opportunités liées au Dividende Démographique. A cet égard, il s'appuiera sur les leviers suivants : (i) l'amélioration de la gouvernance, de la qualité et du financement du système éducatif, (ii) l'effectivité de l'intégration des daaras et de l'enseignement arabo-islamique, (iii) le renforcement de l'éducation de enfants et jeunes handicapés et, (iv) le développement de la formation professionnelle et technique pour accueillir à terme 30% des sortants du cycle fondamental et, (v) le renforcement de l'enseignement supérieur notamment par la réforme des curricula, la poursuite du maillage du territoire national et la régulation de l'enseignement privé.

4.2 La Santé

Le Sénégal a souscrit à l'Agenda mondial 2030 pour l'atteinte de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) dont la porte d'entrée est l'offre de services de santé de qualité soutenue par la protection des populations contre les risques financiers liés à la maladie et la réduction de la charge de morbidité et de mortalité par une action sur les déterminants de la santé. A ce titre, les autorités l'ont inscrit comme un pilier à travers le développement d'un capital humain de qualité et de l'équité sociale. Les autorités entendent prendre des mesures idoines pour construire un système de sante performant, avec un maillage optimal du territoire.

Pour se faire, les autorités entendent : (i) d'accroître et de diversifier l'offre de santé de qualité ; (ii) d'améliorer le système de gouvernance de la santé ;(iii) de renforcer l'utilisation du numérique ; (iv) de renforcer la souveraineté pharmaceutique et sanitaire.

Pour rappel, le Sénégal a initié depuis 2019 le Plan national de Développement sanitaire et social (PNDSS) 2019-2028 qui vise l'atteinte de la Couverture sanitaire Universelle au Sénégal avec comme vision : « Un Sénégal où tous les individus, tous les ménages et toutes les collectivités bénéficient d'un accès universel à des services de santé et d'action sociale de qualité sans aucune forme d'exclusion ». Ce plan est basé sur trois axes à savoir : (i) la gouvernance et le financement du secteur, (ii) l'offre de services de santé et d'action sociale et (iii) la protection sociale dans le secteur.

4.3 La culture

Fondement de la cohésion sociale de la nation sénégalaise, la culture reflète l'identité du pays. Sur la scène internationale, elle contribue au rayonnement du Sénégal. Ainsi, les nouvelles autorités ont prévu de mettre en place un fonds de soutien à la mobilité internationale des artistes pour permettre notamment aux talents émergents de se rendre dans des festivals, des biennales, des expositions, foires et salons en Afrique et dans le monde.

La volonté des nouvelles autorités concerne notamment (i) le renforcement de la vitalité de la culture sénégalaise ; (ii) le développement et la valorisation du patrimoine culturel ; (iii) le soutien aux artistes, aux acteurs et à la production culturelle ; (iv) le développement de la formation et (v) la promotion des événements culturels et le financement de la culture.

4.4 Le Sport

Les autorités accordent une importance particulière au développement du sport qui constitue un levier pour l'épanouissement de la jeunesse et contribue également au rayonnement du Sénégal. Beaucoup d'efforts ont été consentis dans le développement des infrastructures sportives.

La jeunesse regorge de potentialités dans le domaine du sport dont l'exploitation peut constituer une alternative, notamment pour le recyclage des jeunes ayant abandonné le cycle normal. Pour ce faire, le développement des programmes sportifs dans l'école et le renforcement de la sélection des élèves vers les disciplines sportives constituent un enjeu pour le développement du capital humain et l'employabilité des jeunes.

Pour ce faire, les actions porteront sur l'érection de la région de Dakar en une place privilégiée du sport international. Ensuite, il serait important de promouvoir le développement des événements sportifs internationaux comme l'organisation des JOJ en 2026 qui devrait se renforcer et contribuer ainsi au développement du tourisme. En outre, le financement des activités sportives devrait être facilité.

4.5 L'Urbanisme et l'Habitat

Au Sénégal, le taux d'urbanisation ne cesse de croître. Il est passé de 39,0% en 1988 à 45,2 % en 2013 puis à 54,7% en 2023. Cette dynamique accentue les défis liés au logement et place l'habitat parmi les leviers prioritaires retenus par les autorités. Comportant l'enjeu de l'aménagement du territoire, les autorités l'ont érigé en axe stratégique dans la SND, conformément à l'ODD 11. Les autorités ambitionnent de construire des villes et établissements sûrs, résilients et durables. L'objectif sera de contrôler et de structurer l'aménagement durable des territoires pour une urbanisation qui porte le développement à partir des villes, épice de pôles.

L'objectif à terme sera de : (i) promouvoir un aménagement durable des territoires, avec le développement de pôles économiques intégrés ; (ii) renforcer les capacités des collectivités territoriales et (iii) construire des villes durables (vertes, résilientes et intelligentes) par une coordination des politiques sectorielles.

4.6 L'Emploi

Les nouvelles autorités ambitionnent de faire du Sénégal un pays **prospère, avec le plein emploi productif, un travail décent pour tous, et une réduction de la pauvreté sous toutes ses formes**. Pour cela, elles envisagent de restructurer les secteurs du travail et de l'emploi en actualisant les dispositions du Code du travail sénégalais afin qu'il réponde mieux aux exigences de l'heure.

Par ailleurs, au cours de la décennie passée, plusieurs programmes ont été mis en place pour rehausser le niveau d'emploi du pays. Cependant, Le taux d'occupation⁴, représentant la proportion de personnes en âge de travailler occupées, est de 33,7% en 2023 contre 37,5% en 2013, soit une baisse de 3,8 points de pourcentage. Cette situation est essentiellement imputable au recul de l'occupation des hommes qui est passée de 56,6% à 48,2%. Celle des femmes est restée quasiment stable sur la période (environ 19,8%) et largement inférieure à celle des hommes.

Le secteur s'est fixé quatre (4) objectifs stratégiques que sont : (i) la promotion de l'emploi productif librement choisi et le travail décent ; (ii) le développement de l'offre de formation professionnelle et technique de qualité, équitablement accessible à tous et répondant au besoin du marché de l'emploi ; (iii) la promotion de l'employabilité des jeunes par la formation par apprentissage et (iv) l'amélioration de la gouvernance du secteur.

⁴ Enquête nationale sur l'emploi du Sénégal au deuxième trimestre (ANSD, Septembre 2024)

Le Gouvernement prévoit de mettre en place un système d'informations sur le marché de l'emploi (SIME) et de définir une politique nationale d'emploi qui favorise le contenu local et notamment à partir de la commande publique.

Par ailleurs, le Gouvernement mène les politiques actives suivantes : (i) la mise en place d'un dispositif opérationnel et fonctionnel au niveau national et local d'appui à l'insertion professionnelle des diplômés ; (ii) l'amélioration de l'efficacité interne des offres de formation ; (iii) le parachèvement et la généralisation des réformes suivantes relatives à l'apprentissage rénové, l'Approche Par Compétences (APC) et le système de formation professionnelle par alternance ; (iv) la fourniture de réponses appropriées à la demande en compétences du marché de l'emploi et (v) la promotion de la production locale d'équipements agricoles et de transformation agro-alimentaire.

4.7 La sécurité nationale

En matière de défense et de sécurité, le Sénégal a fait des résultats appréciables pour la couverture sécuritaire grâce à une nette amélioration des stratégies et à un renforcement des moyens matériels et humains. Toutefois, le Sénégal fait face à des défis majeurs liées, notamment, à la surveillance des frontières terrestres et maritimes. En effet, le pays fait face à des menaces multiformes facilitées par sa position géographique. Ces menaces portent, entre autres, sur la contrebande, le trafic de stupéfiants et d'armes. En outre, face à la pêche illicite, la surveillance maritime devrait être améliorée. Par ailleurs, le phénomène de la migration clandestine est devenu un véritable problème pour les autorités sénégalaise avec son lot de sinistrés. Enfin, la sécurité routière doit être renforcée car le nombre de décès liés à la route ne cesse de croître malgré les efforts consentis dans les infrastructures.

Afin de renforcer la sécurité intérieure, les autorités comptent : (i) l'amélioration du dispositif de sécurité intérieure ; (ii) le renforcement de la défense et de la sécurité extérieure ; (iii) le renforcement de la surveillance maritime et (iv) l'amélioration de la lutte contre le terrorisme, le blanchiment de capitaux, le trafic de drogue et le financement illicite.

4.8 La Protection sociale

Durant les dix (10) dernières années, des avancées ont été notées dans le cadre de la protection sociale à travers plusieurs initiatives. Toutefois, des contraintes majeures à la protection sociale ont été identifiées, il s'agit : (i) de l'absence d'une pension minimale pour les personnes âgées non bénéficiaires de pension de retraite et la faible, voire l'absence de couverture sociale pour les travailleurs du secteur informel et ; (ii) l'absence d'immatriculation de toute la population afin d'inciter à la souscription à des régimes d'assurance maladie ou pour le ciblage des populations vulnérables.

Le Gouvernement engagera : (i) la signature des décrets d'application de la loi d'orientation sociale relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées ; (ii) la définition des mécanismes adaptés de développement durable de la protection sociale et ; (iii) la révision du RNU.

4.9 Autres composantes du Quatenaire

Pour ce qui est des défis liés aux changements climatiques, des efforts ont été consentis pour transposer les engagements internationaux y relatifs dans les plans nationaux et les stratégies sectorielles. Le Gouvernement a adopté une stratégie visant à éliminer progressivement les combustibles lourds et à passer au gaz domestique pour la production d'électricité basée sur des technologies plus modernes et vertes (stratégie Gas-to-Power - GtP), à travers la transition énergétique juste et équitable (JETP). En outre, les efforts de l'Etat devront s'accroître davantage sur les mesures d'atténuation pour : (i) se protéger contre l'érosion côtière, (ii) améliorer la gestion durable de l'eau pour assurer la couverture universelle et renforcer l'agriculture et (iii) poursuivre l'alignement du Budget aux engagements climatiques.

III. LES FINANCES PUBLIQUES

III.1 L'EXERCICE BUDGÉTAIRE EN 2023⁵

La gestion budgétaire au titre de l'année 2023 s'est déroulée dans un contexte marqué par l'amélioration des indicateurs budgétaires, notamment avec une légère réduction du déficit budgétaire, en dépit de la poursuite du renoncement fiscal sur certains produits et du niveau soutenu des charges d'intérêt sur la dette. Ainsi, la mobilisation des ressources s'est accrue de 10,2% en liaison avec la performance,

notamment, de l'impôt sur les biens et services et de l'impôt sur le revenu et les bénéfiques. En termes de dépenses, l'année 2023 a été marquée par une progression soutenue des charges d'intérêts sur la dette et de la rémunération des salariés. Le déficit budgétaire, dons compris, est ressorti à 1891,1 milliards, soit 10,1% du PIB en 2023, contre un déficit 2130,0 milliards (12,4% du PIB) l'année précédente.

III.1.1 LES RECETTES

Au titre de la gestion budgétaire 2023, les ressources globales ont enregistré un accroissement de 10,2%⁶ s'établissant à 3907,8 milliards contre 3545,7 milliards en 2022. Elles sont constituées de recettes fiscales à hauteur de 3509,9 milliards, de dons pour 188,6 milliards et d'autres recettes chiffrées à 209,4 milliards représentant des proportions respectives de 89,8%, 4,8% et 5,4%. La progression des ressources est portée essentiellement par les recettes fiscales qui se sont confortées de 374,3 milliards (+11,9%) en raison principalement au bon niveau du recouvrement des « impôts sur le revenu, les bénéfiques et les gains en capital » et des « impôts sur les biens et services » qui ont augmenté respectivement de 13,9% et 15,4% pour s'établir à 1152,2 milliards et 1730,9 milliards.

Concernant l'impôt sur le revenu, les bénéfiques et les gains en capital, la hausse est attribuable aux recouvrements satisfaisants de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur les revenus, mobilisés respectivement à hauteur de 360,4 milliards et 721,1 milliards, soit des hausses de 21,3% et 16,8%. S'agissant de l'impôt sur les sociétés (IS), la bonne tenue a été impulsée, d'une part, par les entreprises du sous-secteur des industries extractives dont l'impôt sur les sociétés est passé de 15,6 milliards en 2022 à 63,5 milliards en 2023 et, d'autre part, par les sous-secteurs des services portuaires (+32,6%) et des « Banques et services financiers » (+44,5%). Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu, sa progression est attribuable essentiellement au bon niveau de collecte des retenues à la source sur les salaires. Cette

⁵ Données corrigées avec le rapport provisoire de l'IGF sur la situation des finances publiques.

⁶ Cette évolution inclut les rattachements de 2024 à 2023 ainsi que les recettes d'ordre qui sont estimées à environ 8% des recettes totales.

dynamique traduit le renforcement de la conformité déclarative ainsi que l'intégration de nouveaux contribuables.

Pour ce qui est des taxes indirectes intérieures, les impôts sur les biens et services intérieurs ont été mobilisés à hauteur de 1730,9 milliards en 2023, soit une hausse de 15,4% par rapport à 2022. En effet, les impôts sur le commerce extérieur et les transactions (droits de porte), mobilisés à hauteur de 470,4 milliards contre un montant de 488,4 milliards en 2022, ont enregistré un repli de 3,7%, traduisant notamment l'impact des renoncements sur les droits de porte dans le cadre des mesures de soutien pour lutter contre l'inflation.

Par ailleurs, en ce qui concerne les impôts sur les biens et services intérieurs, ils ont été collectés à hauteur de 1730,9 milliards en 2023 contre 1499,9 milliards un an auparavant, soit une hausse de 15,4%. Cette augmentation reflète la mobilisation satisfaisante de la TVA intérieure hors pétrole (+23,7%), de la TVA à l'importation (+20,8%) et de la taxe sur les activités financières (+34,1%). Pour ce qui est de la TVA intérieure, sa performance est portée par les activités du secteur secondaire notamment par les sous-secteurs des BTP et des industries extractives ainsi que celles du secteur tertiaire parallèlement à la bonne tenue, entre autres, des sous-secteurs des « banques et services financiers », des « services portuaires et aéroportuaires », des transports et des télécommunications.

Globalement, la pression fiscale au titre de l'année 2023 est ressortie à 18,8% contre un taux de 18,2% observé un an auparavant.

III.1.2 LES DONNS

Évalués à 188,6 milliards en 2023, les dons ont progressé de 33,3 milliards, soit une amélioration de 21,4% en valeur relative. Ils se répartissent en dons en capital estimés à 114,0 milliards et en dons budgétaires chiffrés à 74,6 milliards. La hausse des dons est attribuable essentiellement aux dons budgétaires qui ont crû de 51,1 milliards, en 2023.

III.1.3 LES DÉPENSES

Les dépenses publiques ont été évaluées à 5799,0 milliards à fin 2023 contre 5675,7 milliards en 2022, soit un accroissement de 2,2% traduisant la forte progression des charges d'intérêt et de la masse salariale contrebalancée par la réduction des investissements, notamment les transferts en capital, ainsi que les dépenses de transferts.

Au titre des dépenses courantes, la masse salariale et les intérêts sur la dette qui se sont établis, respectivement, à 1288,7 milliards et 569,0 milliards ont enregistré des hausses respectives de 14,2% et 48,1%. S'agissant des charges d'intérêts sur la dette, la hausse est attribuable, essentiellement, aux paiements d'intérêts sur la dette extérieure qui sont passés de 322,8 milliards en 2022 à 489,9 milliards

en 2023. En revanche, les dépenses d'investissements sous forme de transferts en capital, et les dons courants (transferts et subventions) et subventions se sont repliées respectivement de 14,6% et 22,2% pour s'établir à 739,5 milliards et 962,6 milliards en 2023.

III.1.4 LE FINANCEMENT

Le déficit budgétaire, arrêté à 1891,1 milliards, est pris en charge par les acquisitions nettes d'actifs financiers pour un montant de 954,5 milliards au niveau intérieur et par une accumulation nette de passifs à hauteur de 2067,0 milliards. Concernant le financement extérieur, les montants de prêts projets et de tirages sur prêts programmes sont chiffrés respectivement à 1225,2 milliards et 365,6 milliards en 2023. En termes de remboursement, l'amortissement de la dette est ressorti à 683,1 milliards.

III.1.5 LA DETTE PUBLIQUE

Suite à la publication du rapport provisoire de l'IGF sur la situation des finances publiques, l'encours de la dette publique est évalué à 15 664 milliards de FCFA en 2023, soit un ratio de 83,7% par rapport au PIB. Cet encours est composé, en 2023, de la dette extérieure (75,8%) et de celle intérieure (24,2%). En termes d'instruments, l'encours est constitué essentiellement de titres publics, de prêts conventionnels et de prêts commerciaux.

S'agissant du service de la dette publique extérieure en 2023, il est évalué respectivement à 31,5% des recettes budgétaires et 27,2% des exportations de biens et services, contre des plafonds respectifs de 22% et 25% retenus dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique.

III.2 LES PROJECTIONS À FIN DÉCEMBRE 2024

En 2024, la gestion budgétaire devrait être marquée par les mesures correctives engagées par les autorités pour prendre en charge l'assainissement des finances publiques et poser les premiers jalons de la conduite des orientations budgétaires en phase avec la vision Sénégal 2050. Globalement, le déficit budgétaire dons compris, tenant compte de l'exécution à date, est projeté à 2362,0 milliards, soit 11,6% du PIB à fin 2024 contre une évaluation du déficit en 2023 à hauteur de 1891,1 milliards en 2023 (10,1%), soit une détérioration de 1,4 point de pourcentage reflétant l'impact des charges de la dette, du niveau élevé des subventions associés à une modeste performance des recettes. Quant aux tirages sur prêts projets, ils devraient passer de 1225,2 milliards à 1113,0 milliards, soit une baisse de 9,2%. Toutefois, le déficit budgétaire en 2024 excluant les rattachements à l'exercice de 2023 d'un montant de recettes estimé à 200 milliards (0,9% du PIB) ressortirait à 10,6% du PIB.

III.2.1 LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES

Les ressources totales de l'État sont projetées en repli de 53,2 milliards, soit une variation relative de 1,4%. Elles devraient, ainsi, passer de 3907,8 milliards en 2023 à 3854,6 milliards au terme de l'année 2024. Elles sont constituées de recettes budgétaires pour une valeur de 3789,1 milliards et des dons à hauteur de 65,5 milliards.

S'agissant des recettes budgétaires, elles sont programmées en légère hausse de 69,9 milliards, soit 1,9% en valeur relative comparativement à 2023 ; cette amélioration serait attribuable principalement aux recettes fiscales qui devraient progresser de 110,1 milliards (+3,1%). La croissance des recettes fiscales serait portée par la bonne tenue des « impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital », des « impôts sur les biens et services » et des « impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales » avec des taux de progression respectifs de 4,7%, 3,6% et 3,1% pour se situer respectivement à 1 206,5 milliards, 1793,2 milliards et 484,8 milliards. Par ailleurs, la hausse des « impôts sur les biens et services » devrait bénéficier de la mise en œuvre du plan d'action à court terme (PACTE) pour la mobilisation des recettes. La TVA sur les services numériques ainsi que la taxe sur les boissons contribueraient également à renforcer le recouvrement des recettes budgétaires. Au niveau du cordon douanier, les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales (droits de porte et autres droits de douanes) sont projetés en hausse à fin décembre 2024 suite à la bonne tenue des liquidations mises à la consommation et le renforcement du contrôle.

Au total, la pression fiscale au titre de l'année 2024, devrait ressortir à 17,8% du PIB contre 18,8% observée en 2023 ; ce repli traduit l'impact du ralentissement de la croissance économique durant le premier semestre ainsi que les effets induits du renoncement de taxes pour atténuer le renchérissement des produits. De même, le rattachement des recettes de 2024 à l'exercice de 2023 a contribué à réduire les montants enregistrés au titre de l'année 2024. Ces recettes sont évaluées à 200 milliards composés de 120 milliards au titre de la fiscalité intérieure et de 80 milliards du cordon douanier. Hors rattachement, la pression fiscale ressortirait à 18,7% du PIB.

III.2.2 LES DONS

Les dons sont projetés à 65,5 milliards, soit une baisse de 65,3% traduisant l'absence de mobilisation de dons budgétaires, en raison de la suspension du programme avec le FMI, et la réduction des dons en capital. Ces derniers devraient passer de 114,0 milliards en 2023 à environ 65,5 milliards en 2024.

III.2.3 LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

L'ensemble des dépenses constituées des charges et des acquisitions d'actifs non financiers (investissements) sont prévus à 6216,6 milliards à fin 2024 contre 5799,0 milliards enregistrés en 2023, soit un accroissement de 7,2%. Cette évolution serait portée par la progression des charges avec une hausse de 15,8% tandis que les investissements devraient se contracter de 3,6%.

En effet, les charges passeraient globalement de 4197,7 milliards en 2023 à 4859,8 milliards en 2024, soit une hausse de 15,8%. Cette hausse est portée par la masse salariale et des charges d'intérêts sur la dette publique. En effet, la masse salariale est attendue en hausse de 11,9% pour atteindre 1442,5 milliards en 2024.

Quant aux charges d'intérêts sur la dette, la progression devrait s'élever à 255,0 milliards en liaison avec la hausse conjointe de la dette intérieure ainsi que celle extérieure. Par ailleurs, le relèvement des dépenses courantes serait impulsé par la hausse des « transferts et subventions » arrêtés à 1871,0 milliards.

S'agissant de l'investissement, il devrait ralentir de 3,6%, passant globalement de 2157,8 milliards en 2023 à 2079,2 milliards en 2024. Ce ralentissement s'explique par la réduction des dépenses sur prêts projets, pour une meilleure maîtrise de la dette publique, et la volonté des nouvelles autorités de réduire progressivement le déficit budgétaire.

III.2.4 LE FINANCEMENT

Le besoin de financement projeté à 2362,0 milliards en 2024, devrait être financé essentiellement par une accumulation de passifs. À ce titre, la partie extérieure devrait contribuer à hauteur de 1551,7 milliards avec des montants de prêts projets prévus à 1113 milliards et de tirages de trésorerie réduits à hauteur de 81,8 milliards. En termes de remboursement, l'amortissement de la dette extérieure est programmé à 405,1 milliards auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux et à 452,6 milliards au titre des crédits commerciaux et bancaires.

III.2.5 LA DETTE PUBLIQUE

L'encours de la dette publique devrait ressortir à 18 007,4 milliards en 2024, soit une hausse de 15% par rapport à 2023. En pourcentage du PIB, l'encours représente 88,4% contre 83,7% en 2023.

Par ailleurs, le 04 octobre 2024, Moody's a dégradé les notes d'émetteur à long terme et de premier rang non garanties en devises du gouvernement du Sénégal de Ba3 à B1. Les notes d'émetteur à court terme ont été confirmées à Not Prime (NP). En plus de ces actions de rating, Moody's a placé la note d'émetteur de long terme sous surveillance pour une éventuelle dégradation. Le 17 avril 2024,

Moody's avait émis une opinion de crédit sur la qualité de signature de l'Etat du Sénégal. L'agence de notation avait maintenu la note de Ba3 avec une perspective stable. Cette note était liée à la stabilité macroéconomique et politique du pays dans un contexte où le ratio dette sur PIB estimé en 2023 était légèrement au-dessus du plafond fixé par la commission de l'UEMOA. Les résultats de l'audit des finances publiques mené par le Ministère des Finances et du Budget ayant révélé une sous-estimation du déficit budgétaire et du ratio dette publique sur PIB sur la période 2019 -2023 sont à l'origine de l'abaissement de la note. En effet, entre 2019 et 2023 le déficit budgétaire rapporté au PIB estimé initialement à 4,9% a été revu à la hausse à 10,4%.

IV. LES GRANDES LIGNES DU PROJET DE LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2025

L'élaboration de la Loi de Finances initiale (LFI) au titre de l'année 2025 a été effectuée dans un contexte de transition et de rupture marqué par l'avènement de nouvelles autorités politiques et la déclinaison d'un nouveau cadre référentiel de politique de développement (Sénégal 2050). En outre, les finances publiques subissent le poids des contraintes budgétaires liées aux subventions à l'énergie et aux charges d'endettement très élevées.

Pour faire face à ces contraintes majeures, le PLF au titre de l'année 2025 entend engager les mesures et réformes nécessaires afin de réduire progressivement le déficit budgétaire, restaurer les marges de manœuvre budgétaires et préserver la soutenabilité de la dette publique.

En terme de politique budgétaire, les investissements dans les secteurs prioritaires et

stratégiques, le soutien aux ménages les plus vulnérables et le renforcement des projets d'infrastructures seront poursuivis et renforcés.

Au total, la gestion budgétaire devrait ressortir avec un déficit budgétaire projeté à 7,1% du PIB en 2025 contre un déficit de 3,9% dans la LFI 2024 et de 11,6% dans la LFR 2024. Toutefois, en retraitant les engagements antérieurs relatifs aux subventions de la Senelec (80 milliards) et des pétroliers (300 milliards), le déficit ressortirait à 5,4% du PIB. Mieux, en effectuant le même exercice de retraitement avec les autres dépenses de régularisation des travaux effectués notamment dans le domaine des BTP, qui seraient de l'ordre de 400 milliards, le déficit public ressortirait à 3,5% du PIB.

IV.1 LES RESSOURCES DU BUDGET DE L'ÉTAT EN 2025

Les ressources globales sont programmées à 5 014,3 milliards de FCFA en 2025 contre 4 915,2 milliards de FCFA pour la LFI de 2024, soit un accroissement de 99,1 milliards de FCFA en valeur absolue et de 2,0% en valeur relative. Elles sont constituées principalement des ressources du budget général projetées à 4 794,6 milliards de FCFA, soit une amélioration de 2,1% (+100,9 milliards) et des ressources des comptes spéciaux du Trésor (CST) à hauteur de 219,7 milliards de FCFA, soit une réduction de 0,8% (-1,8 milliard). Les ressources budgétaires du budget général sont constituées de recettes budgétaires internes pour 4 549,6 milliards de FCFA et des dons à hauteur de 245 milliards de FCFA.

S'agissant des recettes budgétaires internes de 2025, elles sont programmées en hausse de 159,7 milliards de FCFA, soit 3,6% en valeur relative comparativement à la LFI 2024 et de 20,1% par rapport à la LFR 2024. Elles se répartissent en recettes fiscales pour 4 359,6 milliards de FCFA et en recettes non fiscales à hauteur de 190 milliards de FCFA. La hausse des recettes budgétaires est sous l'impulsion des recettes fiscales qui devraient progresser de 179,6 milliards de FCFA (+4,3%) par rapport à la LFI 2024.

La progression des recettes fiscales serait portée par la bonne tenue des « impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital » et des « impôts sur les biens et services » avec des taux de progression respectifs de 9,7% et 7,7% pour s'établir respectivement à 1 462,1 milliards de FCFA et 2 171,8 milliards de FCFA.

Au titre des impôts sur les revenus et les bénéfices, l'impôt sur les sociétés et les impôts sur les revenus (salaires et autres rémunérations) ils sont prévus respectivement à 454,8 milliards de FCFA et 895,8 milliards de FCFA. S'agissant des taxes sur biens et services, les recettes seraient portées par la TVA intérieure hors pétrole et la TVA à l'importation hors pétrole qui sont projetées respectivement à 625,1 milliards de FCFA et 565 milliards de FCFA en 2025.

En revanche, les « impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales », portés par les droits de porte hors pétrole, devraient se contracter de 12,4% comparativement à la LFI 2024 et progresser de 12,9% par rapport à la LFR 2024, pour se situer à 547,4 milliards de FCFA en 2025 en liaison avec l'impact des renoncations des droits de douane pour soutenir la maîtrise de l'inflation.

La tendance globale haussière des recettes serait favorisée, entre autres, par les effets escomptés de la mise en œuvre en année pleine de la TVA sur les prestations de services numériques, de l'élargissement de l'assiette fiscale, de la poursuite du processus de digitalisation et de la montée en puissance de la Direction du Renseignement, de l'Analyse du Risque et de la Valeur (DRAV) au niveau du cordon douanier.

Globalement, **la pression fiscale est projetée à 19,3% du PIB en 2025 contre 17,8% dans le cadre de la LFR**, soit une hausse de 1,5 points de pourcentage, traduisant la poursuite de l'élargissement de l'assiette.

Les activités liées au démarrage de l'exploitation gazière et pétrolière, les effets indirects sur les différentes branches de l'activité économique devrait également conforter l'élargissement de la base fiscale.

Concernant les dons, ils sont attendus à 245 milliards de FCFA dans le sillage de la reprise d'un programme avec le FMI. Ils sont composés de dons en capital et de dons budgétaires pour des montants

respectifs de 200 milliards de FCFA et 45 milliards de FCFA. Les dons devraient se contracter de 19,3% comparativement à la loi de finances initiale de 2024.

IV.2 LES DÉPENSES DU BUDGET DE L'ETAT

Les dépenses totales de la loi de finances de 2025 sont programmées à 6 614,8 milliards en 2025, soit une progression de 859,4 milliards de FCFA en valeur absolue et de 14,9% en valeur relative. Elles se répartissent en dépenses du budget général pour 6 395,1 milliards de FCFA et en dépenses au titre des comptes spéciaux du trésor pour 219,7 milliards de FCFA. S'agissant des dépenses du budget général, elles devraient croître de 861,2 milliards en valeur absolue et de 15,6% en valeur relative. Les dépenses du budget général sont constituées de dépenses courantes pour un montant programmé à 4 348,1 milliards de FCFA et de dépenses en capital inscrites à hauteur de 2 047 milliards de FCFA en 2024.

IV.2.1 LES DÉPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires (ou courantes) sont composées des « acquisitions de biens et services et transferts courants », des dépenses de personnel et des charges d'intérêt sur la dette. Elles devraient passer de 3 697,6 milliards de FCFA pour la LFI 2024 à un montant de 4 348,1 milliards de FCFA programmé en LFI 2025, soit une progression de 650,5 milliards de FCFA et de 17,6% en valeur relative. Cette hausse reflète essentiellement la forte progression des transferts courants et subventions, notamment sur l'énergie, et des charges d'intérêt sur la dette.

En effet, les dépenses de "transferts et subventions" et les charges d'intérêts sur la dette publique devraient s'accroître respectivement de 20,9% et 61,2% pour s'établir à 1 510 milliards de FCFA et 932,1 milliards de FCFA en 2025. Le niveau élevé des transferts et subventions s'explique en partie par la prise en compte des instances et arriérés dus au secteur de l'énergie et des BTP. Par ailleurs, le retraitement de ces dépenses, liées à des emprunts bancaires, en financement au niveau du TOFE, permettrait **d'atténuer le déficit qui passerait de 7,1% à 5,4% du PIB**. Quant aux charges sur la dette publique, leur hausse est en lien avec le niveau élevé de l'endettement ressorti de l'audit récente des finances publiques ; elle est perceptible autant sur les intérêts sur la dette intérieure qu'extérieure avec des niveaux projetés respectivement à 297,5 milliards et 634,6 milliards en 2025. Entre 2024 et 2025, le taux d'intérêt implicite passerait de 5,3% à 5,2%.

Concernant les dépenses de personnel (y compris les prestations sociales et le personnel local des ambassades), elles sont projetées à 1498 milliards en 2025 contre 1 442,47 milliards pour la LFI et la LFR 2024, soit une hausse de 55,5 milliards (+3,9%), reflétant l'impact de la revalorisation des

rémunérations accordées au cours des dernières années. Toutefois, en ne tenant pas compte des salaires du personnel local des ambassades, la masse salariale se situerait à 1485,5 milliards).

S'agissant des dépenses d'acquisitions de biens, elles sont programmées à 420,5 milliards de FCFA en 2025 contre 408,4 milliards de FCFA dans la LFR 2024, soit un repli de 512,1 milliards, traduisant les efforts de rationalisation des dépenses de consommation courante engagés par l'Etat depuis 2024 et qui devrait se renforcer en 2025.

IV.2.2 LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital (dépenses d'investissement) au titre de l'année 2025 sont prévues à 2047,0 milliards de FCFA contre 2079,2 milliards de FCFA dans la LFR 2024, soit une baisse de 32,2 milliards de FCFA en valeur absolue et 1,5% en valeur relative. Ce repli s'expliquerait essentiellement par la baisse de 146 milliards des tirages sur prêts projets. De même, les investissements financés sur ressources intérieures sont projetés en baisse à 880,0 milliards de FCFA contre 900,7 milliards de FCFA dans la LFR 2024.

IV.3 LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les comptes spéciaux du trésor sont programmés en recettes et en dépenses à 219,7 milliards de FCFA en 2025, soit en léger repli de 0,8% (-1,8 milliard). Ils sont constitués principalement des comptes d'affectation spéciale pour 193,3 milliards de FCFA répartis, notamment, entre le Fonds intergénérationnel, le Fonds de stabilisation et le Fonds national de retraite pour des montants respectifs de 7,3 milliards, 14,4 milliards de FCFA et 167,1 milliards de FCFA.

IV.4 LE FINANCEMENT DU DEFICIT BUDGETAIRE

Le besoin de financement au titre de l'année 2025 est évalué provisoirement à 4 573,9 milliards. Il est composé du déficit budgétaire projeté à 1600,4 milliards, de l'amortissement de la dette évalué à 2 923,44 milliards (dont 1295 milliards pour la composante extérieure) et enfin les opérations avec l'extérieur (OPEX) pour 50 milliards FCFA.

Le financement qui devrait permettre de couvrir ce besoin porte sur des tirages sur prêts projets à hauteur de 967 milliards, des tirages sur prêts programmes estimés à 940,3⁷ milliards et d'autres emprunts pour un montant de 2666,6 milliards dans les marchés financiers régionaux (y compris le marché bancaire domestique) et internationaux.

⁷ Le montant de 344,9 milliards correspondant au tirage attendu du FMI en 2024 et non réalisé est reporté en 2025 sous l'hypothèse de la conclusion d'un nouveau programme avec le FMI courant 2025

V. PERSPECTIVES A MOYEN TERME 2026-2029

Sur la période 2026-2029, la politique budgétaire s'inscrira dans le cadre de la poursuite des efforts d'assainissement et d'amélioration de la gestion des finances publiques afin d'aboutir à la consolidation budgétaire. Les efforts de réduction du déficit budgétaire seront poursuivis afin de reconstituer les marges de manœuvre et préserver la soutenabilité de la dette. La gestion budgétaire devrait bénéficier d'un cadre macroéconomique plus favorable marqué par la consolidation de la croissance économique ainsi que par les retombées économiques et financières de l'exploitation gazière et pétrolière.

Les recettes budgétaires sur la période, devraient se conforter avec un taux moyen de progression de 10,7%. Cette hausse devrait bénéficier de la mobilisation optimale des ressources internes à la faveur des effets induits de l'exploitation des ressources gazières et pétrolières et de l'impact de la mise en œuvre des plans d'actions engagés par les régies financières en vue d'élargir l'assiette fiscale. Au niveau du cordon douanier, la mobilisation des ressources bénéficiera de la montée en puissance de la Direction du Renseignement, de l'Analyse du risque et de la valeur (DRAV), de la Direction des unités maritimes et de la Direction régionale des hydrocarbures, nouvellement opérationnelles.

Sur le moyen terme, l'exécution des dépenses publiques devrait se faire prudemment avec un taux de croissance moyen de 5,9% sur la période ; l'efficacité de la dépense publique résultant de la rationalisation des charges de fonctionnement et de la priorisation en faveur des investissements porteurs de croissance devraient constituer les principaux axes de la politique en matières de dépenses.

L'efficacité des dépenses publiques serait également favorisée par la systématisation de l'évaluation ex ante des projets et programmes publics ainsi que par une meilleure prise en compte de des risques budgétaires et des impacts potentiels des changements climatiques dans les investissements.

Ainsi, dès 2026, le Gouvernement entend ramener le déficit budgétaire à 4,1% du PIB et 3% en 2027 et de l'y maintenir sur le moyen terme afin de préserver la stabilité macroéconomique. Par conséquent, la maîtrise du déficit pourrait entraîner un taux d'endettement qui devrait passer de 85,1% en 2026 à 76,6% en 2029, soit une baisse du fardeau de la dette de l'ordre de 8,5%. Parallèlement, le taux d'intérêt implicite s'établirait à 4,8% contre 5,2% en 2025. Si la consolidation budgétaire intervient bien plus tôt, le poids de la dette baisserait davantage.

Une pression à la hausse sur la note proviendrait d'une diminution plus importante de la charge de la dette que ce que Moody's prévoit actuellement, améliorant ainsi la capacité du gouvernement à absorber les chocs. Cela serait probablement lié à un assainissement budgétaire soutenu et à des améliorations durables de la production de recettes intérieures, ce qui indiquerait une amélioration de l'efficacité de la politique budgétaire du Sénégal.

En outre, la conclusion d'un nouveau programme avec le FMI faciliterait l'amélioration de la note du Sénégal.

Dans la même veine, une pression à la baisse sur la note proviendrait de retards prolongés dans le rythme de l'assainissement budgétaire ciblé, ce qui modifierait la trajectoire de la dette à la hausse. Des coûts sensiblement plus élevés que prévu liés au développement des ressources en hydrocarbures du Sénégal, qui affecteraient la solidité fiscale du pays souverain, seraient également négatifs pour le crédit.